
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT-TROISIÈME ANNÉE
N° 6337
LUNDI 7 OCTOBRE 2019

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable portant sur un tènement immobilier **Page 2698**
- Décision d'estimer en justice **Page 2698**

Arrêtés municipaux :

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 2698**
- Délégation générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 2765**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la commande publique - Avis **Page 2767**
- Comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Avis **Page 2767**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 2767 à 2770**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Autorisation de déposer une demande de déclaration préalable portant sur un tènement immobilier situé quai Claude Bernard à Lyon 7ème - EI 07029 pour le compte de la Ville de Lyon (Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux - Direction gestion technique des bâtiments)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/30102 du 5 février 2019, donnant délégation au maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, pour « procéder, pour le compte de la commune, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives aux travaux de démolition, de transformation ou édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux » ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire du « Centre nautique Tony Bertrand » situé quai Claude Bernard à Lyon 7ème, de section cadastrale 000CN01, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 07029 et appartenant à son domaine public ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces travaux d'aménagement il convient pour la Ville de Lyon de déposer une demande de déclaration préalable ;

Considérant que ces travaux consistent à installer un système de climatisation dans quatre bureaux et une régie ;

Décide :

Article Premier. - Est autorisé le dépôt d'une demande de déclaration préalable sur le site du Centre nautique Tony Bertrand sis quai Claude Bernard à Lyon 7ème, afin de réaliser les travaux susmentionnés.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 23 septembre 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Décision d'ester en justice - Requête en référé aux fins d'obtenir l'expulsion des occupants sans droit ni titre de terrains sur la parcelle cadastrée n° BS 52, située face à la place Vanderpol à Lyon (69009) (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Nicole Gay la signature des actes en matière de contentieux des expulsions du domaine public et privé de la commune, en demande ou en défense, y compris procédures préalables, et transactions y afférentes ;

Vu les procès-verbaux de constat d'huissier établis par l'étude Milossi les 8 et 29 août 2019 ;

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon, devant le Tribunal de grande instance de Lyon, tendant à obtenir l'expulsion des occupants sans droit ni titre de terrains sur la parcelle cadastrée n° BS 52, située face à la place Vanderpol à Lyon (69009).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2019

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjointe Déléguée,

Nicole GAY

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11211	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	entre le n° 90 bis et le n° 92 bis	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11212	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Bayard	dans les deux sens, entre le quai Perrache et la rue Delandine	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11213	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'une station Vélo'v par JC Decaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	chaussée impaire, entre le n° 55 et le n° 59 entre le n° 55 et le n° 59 sur 30 m, entre le n° 55 et l'angle de la rue Saint-Romain, côté impair	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11214	Entreprise Semios	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose d'enseignes Akka au moyen d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement du véhicule nacelle sera autorisé sur trottoir le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier un cheminement piéton devra être balisé et géré par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux (au droit du véhicule nacelle sur le stationnement interdit gênant)	Rue Antonin Laborde	trottoir impair, entre le n° 19 et n° 21 entre le n° 19 et n° 21 côté impair, entre le n° 19 et n° 21 côté impair, entre le n° 19 et n° 21	Le lundi 30 septembre 2019, de 8h à 20h
11215	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Victorien	sur 40 m au droit du n° 21 des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 21	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019
11216	Entreprise Erg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	sur 15 m, au droit du n° 17	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019
11217	Entreprise Chanavat Paysage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	sur 20 m, au droit du n° 62	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019
11218	Entreprise Spib Société Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	sur 4 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mardi 29 octobre 2019
11219	Entreprise Dolly Déménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m, au droit du n° 158	Le vendredi 4 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11220	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Victor Hugo	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019, de 7h30 à 16h30
11221	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	entre le n° 74 et le n° 65	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au lundi 25 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11222	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	sur 30 m, au droit du n° 92	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019
					sur 20 m, à l'Est du n° 99	
11223	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Auguste Comte et la rue Henri IV	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	
11224	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir impair, sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	Le mardi 1 octobre 2019, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11225	Entreprise Spl Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Vilette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au dimanche 1 mars 2020
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la desserte des riverains suivants sera autorisée avenue Georges Pompidou, entre la rue de la Vilette et le boulevard Marius Vivier Merle	Bouygues		
				Chantier Effia		
				Sncf Réseau		
Vinci Construction France						
Parking de l'hôtel Ibis Mercure	et sortie de l'immeuble VIP					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11226	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée	Place Rouville	sur 8 m au droit des n° 5 et 6	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 5 et 6	
11227	Entreprise Altitude Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le mercredi 9 octobre 2019, de 7h à 19h
11228	Entreprise R.F.L	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bellière	entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019
			la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée		sur la chaussée, entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue du Doyenné et la rue Marius Gonin	
11229	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement télécoms pour le compte de l'entreprise Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chinard	côté pair, entre le n° 4 et le n° 2	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté pair, entre le n° 4 et le n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11230	Association Les Dragons de Saint-Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-greniers des Dragons	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Monseigneur Lavarenne	entre la rue Ferrachat et la place François Bertras	Le dimanche 29 septembre 2019, de 7h à 19h
				Place François Bertras		
				Rue du Doyenné		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	au droit de la partie comprise entre le n° 86 et le n° 88	A partir du samedi 28 septembre 2019, 16h, jusqu'au dimanche 29 septembre 2019, 22h
				Rue Monseigneur Lavarenne		Le dimanche 29 septembre 2019, de 6h à 20h
				Place François Bertras		
l'installation de stands sera autorisée	Rue Monseigneur Lavarenne					
	Place Benoît Crépu					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11231	Entreprise Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-Systemes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Henri Barbusse	sur les emplacements situés à l'Est de la place à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	Le samedi 12 octobre 2019, de 8h à 14h
					sur les 3 emplacements situés au Sud de la place	
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place Ambroise Courtois	contre-allée Est, sur 2 emplacements en épi, en face du n° 2	Le samedi 5 octobre 2019, de 8h à 14h
11232	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie (trottoir)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Cuire	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 bis et 14	A partir du lundi 30 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 bis et 14	jusqu'au mardi 15 octobre 2019
11233	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contre-sens	Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et le n° 4	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier, sauf pour les riverains		entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean-Pierre Lévy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 4 et l'avenue Lacassagne	
11234	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe Gonnard	sur le trottoir situé au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
				Rue Duroc	sur 25 m, sur le trottoir situé au droit du n° 16	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Philippe Gonnard	au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	
				Rue Duroc	sur 25 m, au droit du n° 6	
				Rue Duroc	sur 25 m, des deux côtés de la chaussée au droit du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonnard	au droit du n° 10, entre la rue Duroc et le point lumineux d'éclairage public n° 5430004	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11235	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maximin	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 51 côté impair, sur 30 m au droit du n° 51	Le jeudi 3 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11236	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Chartreux	au droit des n° 36 et 38 des deux côtés de la chaussée au droit des n° 36 et 38	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 7h à 11h
11237	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Père Louis de Galard	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue du Plateau entre la rue Albert Jacquard et le n° 3 entre l'avenue du Plateau et le n° 3 des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue du Plateau et le n° 3	Le mercredi 2 octobre 2019, de 8h à 17h Le mercredi 2 octobre 2019
11238	Entreprise Ddsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Oran	sur la zone de desserte située au droit du n° 2, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur la chaussée située au droit du n° 1, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur la zone de desserte située au droit du n° 2	A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019 A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 7h à 19h A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
11239	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel au droit du chantier d'élagage	Espace Henry Vallée	au droit du n° 24	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h à 17h		
				Rue de Gerland	entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue du Château de Gerland			
				Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Espace Henry Vallée	au droit du n° 24			
				Rue de Gerland	entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue du Château de Gerland			
				Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille			
					la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue du Château de Gerland	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h à 17h
					la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
					le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Rhône	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
						Espace Henry Vallée	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 24	
					Rue de Gerland	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue du Château de Gerland		
11240	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
11241	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Genton	sur 15 m, de part et d'autre du n° 3	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au lundi 14 octobre 2019		
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h						
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté impair, sur 15 m de part et d'autre du n° 3			
11242	Monsieur Robert Shabanaj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Chenavard	sur 10 m, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 4 (angle rue Major Martin)	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11243	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri IV	entre le n° 3 et la rue Franklin	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Franklin	entre le n° 17 et la rue Henri IV	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri IV	côté impair, entre le n° 3 et la rue Franklin	
				Rue Franklin	des deux côtés, entre le n° 17 et la rue Henri IV	
11244	Entreprise Dr House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue de l'Alma	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au samedi 26 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 6	
11245	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai Jean Moulin	sur 6 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au samedi 26 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 9	
11246	Association Foyer Notre Dame des Sans Abri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de plusieurs containers dans une cour privée	la circulation des piétons sera maintenue et gérée par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Rue d'Anvers	sur trottoir pair	Le mercredi 2 octobre 2019, de 9h à 12h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, de part et d'autre du n° 28	
			la circulation des véhicules sera interrompue temporairement		la circulation des véhicules et des piétons sera réduite et gérée par du personnel équipé de piquets K10, durant une période de 5 minutes maximum pendant la phase de déploiement du bras de déchargement jusqu'à la pause de chaque container	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 20 m, de part et d'autre du n° 28	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 28	
11247	Entreprise Otis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 69	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au vendredi 27 septembre 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11248	Entreprise Mediacoc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Duguesclin	trottoir impair Est entre le n° 3 et le n° 11	Le lundi 30 septembre 2019, de 8h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Commandant Faurax et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Commandant Faurax et la rue Barrême	Le lundi 30 septembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre l'immeuble situé au n° 9 et le n° 11 (deux roues compris)	
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Commandant Faurax	
11249	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'inspection détaillée de l'ouvrage d'art au moyen d'un véhicule nacelle pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Pont Masaryk	entre le quai Gillet et le quai Jayr	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la piste cyclable à double-sens			
11250	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue du Château de Gerland	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h à 17h
				Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
				Espace Henry Vallée	au niveau du n° 24	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue du Château de Gerland	
				Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Espace Henry Vallée	au niveau du n° 24	
				Rue du Rhône	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
Rue de Gerland	côté impair, entre l'avenue Tony Garnier et l'avenue du Château de Gerland					
11251	Entreprise la Tony Parker Adequat Academy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du site	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Vercors	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	Le jeudi 3 octobre 2019, de 9h à 14h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11252	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 15 m, au droit du n° 51	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019
11253	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lavoisier	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le vendredi 4 octobre 2019, de 8h à 14h
11254	Entreprise Amaury Sport Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	le stationnement des 2 roues sera interdit gênant	Place Antonin Poncet	côté Ouest sur les arceaux à vélos	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au dimanche 6 octobre 2019
11255	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose et de dépose de toile sur façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera géré par du personnel de l'entreprise	Avenue Maréchal Foch	au droit de l'immeuble situé au n° 58	Le lundi 30 septembre 2019, de 6h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 58	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m emplacement GIG GIC au droit de l'immeuble situé au n° 58	Le lundi 30 septembre 2019, de 7h à 18h
11256	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sully	entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Boileau	sur 30 m de part et d'autre de la rue Sully	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sully	entre la rue Garibaldi et la rue Boileau	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Boileau	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	des 2 côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Sully	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 8h à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Sully	au débouché sur la rue Garibaldi	
11257	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sur 9 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au dimanche 27 octobre 2019
11258	Métropole de Lyon - Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage approfondi de caniveau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	côté pair Sud partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	Le mardi 1 octobre 2019, de 6h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11259	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazay	au droit du n° 8 des deux côtés de la chaussée au droit du n° 8	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
11260	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Blanc	trottoir impair Est entre le n° 113 et la rue Louis Blanc	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 1 octobre 2020
				Rue Tête d'Or	des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 113 (passage piétons provisoire)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	côté pair Sud entre la rue Tête d'Or et le n° 76 des deux côtés de la chaussée, sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 65 (passage piétons provisoire)	
				Rue Tête d'Or	côté impair (Est) entre le n° 113 et la rue Louis Blanc des deux côtés de la chaussée, au droit de l'immeuble situé au n° 113 (passage piétons provisoire)	
11261	Entreprises Deluermoz, Gantelet Galaberthier, Legros Tp, Polen et Suez Rv Osis Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Serin	linéaire Nord/Ouest au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mardi 1 octobre 2019, 6h, jusqu'au vendredi 15 novembre 2019, 18h
11262	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grillet	des deux côtés de la chaussée, sur 9 m, au droit du n° 7	A partir du samedi 5 octobre 2019 jusqu'au mardi 5 novembre 2019
11263	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Alphonse Rodet	entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord / Sud entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11264	Entreprises Gan-teleet Galaberthier/ Deluermoz/ Legros Tp/ Pollen et Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Joseph Gillet	sens Nord/Sud, entre la montée des Esses et la montée Hoche	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la montée des Esses et la montée Hoche	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Ouest côté Saône, entre la montée des Esses et la montée Hoche	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Saône, entre la montée des Esses et la montée Hoche	
11265	Entreprise Espace Vert Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Jacques Moyron	trottoir impair entre la rue Montgolfier et la rue Sully	Le mardi 1 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair Est entre la rue Montgolfier et la rue Sully	
11266	Entreprise Maia - Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite sauf aux riverains	Impasse de la Mouchonne		A partir du mercredi 25 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
11267	Entreprise Afonso Humberto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Ouest, sur 25 m au Sud de la rue Père Chevrier	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au dimanche 27 septembre 2020
				Rue Père Chevrier	trottoir Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue d'Anvers	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Anvers	sur 25 m au Sud de la rue Père Chevrier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Père Chevrier	sur 30 m à l'Ouest de la rue d'Anvers	
				Rue d'Anvers	sur 25 m au Sud de la rue Père Chevrier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Père Chevrier	côté Ouest, sur 25 m au Sud de la rue Père Chevrier	
11268	Entreprise Hexagone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de décorations lumineuses	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Quatre Chapeaux		A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 15 janvier 2020
				Rue Mercière		
				Rue de Brest		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Quatre Chapeaux		
				Rue Mercière		
				Rue de Brest		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11269	Entreprise Amaury Sport Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Charles de Gaulle	partie comprise entre le parvis du Musée d'art contemporain et Villeurbanne	Le dimanche 6 octobre 2019, de 5h à 14h
				Quai Jean Moulin	sens Nord / Sud au Sud de la rue Gentil	
				Quai Maréchal Joffre		
				Quai Tilsitt		
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police sur les axes ci-dessous et sur les voies tenantes et aboutissantes	Quai Charles de Gaulle	entre le parvis du Musée d'art contemporain et le pont Winston Churchill	Le dimanche 6 octobre 2019, de 7h30 à 15h
				Pont de Lattre de Tassigny		
				Pont Morand		
				Quai Paul Sédailan		
				Quai Raoul Carrié		
				Quai Romain Rolland		Le dimanche 6 octobre 2019, de 3h à 14h
				Pont de l'Île Barbe	entre le quai Raoul Carrié et Caluire	Le dimanche 6 octobre 2019, de 7h30 à 15h
				Quai Fulchiron		Le dimanche 6 octobre 2019, de 3h à 14h
				Quai Fillon		Le dimanche 6 octobre 2019, de 7h30 à 15h
				Pont Georges Clemenceau		
				Allée Pierre de Coubertin		
				Quai Jean Moulin	sens Nord / Sud, au Sud du pont Morand	
Quai de Bondy						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11269	Entreprise Amaury Sport Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la police sur les axes ci-dessous et sur les voies tenantes et aboutissantes	Allée Achille Lignon		Le dimanche 6 octobre 2019, de 7h30 à 15h	
				Quai du Commerce			
				Tunnel routier de la Croix Rousse			
				Quai Rambaud	sens Nord /Sud partie comprise entre le pont Kitchener et la rue Dugas Montbel		
				Place Bellecour			
				Rue Jean Bouin			
				Quai Joseph Gillet			
				Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue du Président Edouard Herriot		
				Quai de Bondy			Le dimanche 6 octobre 2019, de 3h à 14h
				Avenue de Grande Bretagne			
				Rue Président Carnot			
				Pont Georges Clemenceau	au Sud de la place des Jacobins		Le dimanche 6 octobre 2019, de 7h30 à 15h
				Rue du Président Edouard Herriot			
				Rue Antoine de Saint-Exupéry			
				Rue de la Barre			
Quai de Serbie							
Quai Pierre Scize							
Quai Chauveau							
Quai Jayr							
Quai Joseph Gillet							
11270	Association Handicap International	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une déambulation dans le cadre de la 25ème édition de la Pyramide des Chaussures	une déambulation sera autorisée dans le parcours suivant	Rue Gasparin	(5)	Le samedi 28 septembre 2019, de 14h à 15h30	
				Place des Jacobins	(4)		
				Rue de Brest	(3)		
				Rue Ferrandière	(2)		
				Rue Président Carnot	(1)		
				Place de la République	(départ)		
				Place Bellecour	(arrivée)		
11271	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Paul Bert	trottoir Est, au droit du bâtiment de la Cafal	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019	
11272	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 16h30	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11273	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 54	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 16h30	
11274	Entreprise Sgc Travaux Spéciaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Audibert et Lavirotte	trottoir Sud, entre l'impasse Patay et le n° 99	A partir du lundi 30 septembre 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'impasse Patay et le n° 99	jusqu'au samedi 23 novembre 2019	
11275	Entreprise Afonso Humberto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un algeco de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Saint-Jérôme	côté pair, sur 15 m au droit du n° 22	A partir du vendredi 27 septembre 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			jusqu'au vendredi 27 mars 2020	
11276	Entreprises Serpollet / Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint-Cyr	trottoir Sud, sur 100 m à l'Est de la rue Mouillard	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, sur 100 m à l'Est de la rue Mouillard (en aval du pont SNCF)		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, sur 100 m à l'Est de la rue Mouillard		
11277	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à niveau d'une émergence d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancement du chantier	Rue Croix-Barret	sur 30 m, au droit du n° 14	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancement du chantier			A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, de 9h à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancement du chantier	Rue Croix-Barret	sur 30 m, au droit du n° 14	A partir du lundi 30 septembre 2019	
			la continuité piétonne sera maintenue en permanence au droit de la fouille			trottoir Sud, au droit du n° 14	jusqu'au mercredi 2 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			sur 30 m, au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté impair, sur 30 m face n° 14	
les bandes cyclables seront interrompues dans les deux sens	sur 30 m, au droit du n° 14						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11278	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Baraban	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 166	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 1 octobre 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Félix Faure et le n° 151	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 151 et l'avenue Félix Faure	
11279	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue de Saint-Cyr	sur 30 m de part et d'autre du n° 51 bis	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 51 bis	
11280	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte-Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le mercredi 25 septembre 2019, de 8h30 à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée, au droit du n° 22	
11281	Entreprise Organotech	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Place François Bertras	sur le trottoir situé au droit de l'église Saint-Georges	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
11282	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Bayard	dans les deux sens, entre le quai Perrache et la rue Delandine	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le quai Perrache et la rue Delandine	
11283	Entreprise Colliard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'intérieur d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Georges	au droit du chantier lors des opérations de manutentions	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 10 m entre la montée des Epies et le n° 46	
11284	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Augustins	entre le quai Saint-Vincent et la rue Hippolyte Flandrin	Le vendredi 27 septembre 2019, de 13h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 8	
11285	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Place Benoît Crépu		A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
11286	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base vie sera autorisée	Place Saint-Paul	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit du n°1	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au dimanche 27 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11287	Monsieur Flouttard Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Place Gerson	sur le trottoir situé entre les accès aux n° 2 et n° 3	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au dimanche 13 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les accès aux n° 2 et n° 3, pour permettre la mise en place d'un cheminement piéton	
11288	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	Le lundi 30 septembre 2019, de 9h à 16h
				Quai de la Pêcherie	au droit de la place d'Albon	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	Le lundi 30 septembre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	au droit de la place d'Albon côté Est, sur 20 m au droit du n° 14	
11289	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Beauregard		A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019
				Montée des Epies	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et le bas des escaliers	
11290	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Vincent	dans les deux sens de circulation, entre la montée Hoche et le pont Maréchal Koenig	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée, entre la montée Hoche et le pont Maréchal Koenig	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation, entre la montée Hoche et le pont Maréchal Koenig	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la montée Hoche et le pont Maréchal Koenig	
			les cycles circulant auront obligation de quitter la voie réservée		dans les deux sens de circulation, entre la montée Hoche et le pont Maréchal Koenig	
11291	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Bondy	sur 5 m au droit du n° 11	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11292	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Charcot	sur 20 m, sens Ouest/Est de part et d'autre de la rue Soeur Bouvier	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
				Rue Soeur Bouvier	sur 30 m, au Sud de la rue Commandant Charcot	
			la circulation des véhicules sera réduite à une voie	Rue Commandant Charcot	sur 20 m, sens Ouest/Est de part et d'autre de la rue Soeur Bouvier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Soeur Bouvier	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud de la rue Commandant Charcot	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
11293	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Richan	entre le n° 12 et la rue de Belfort	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 12 et la rue de Belfort	
11294	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Pierre Valdo	sur 20 m au droit du n°104	A partir du lundi 30 septembre 2019, 7h30, jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, 17h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 20 m sur l'emplacement réservé au bus situé au droit du n° 104	
11295	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'une ventilation de cuisine	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Tramassac	sur le trottoir situé au droit du n° 40 pour une intervention au n° 36	Le lundi 30 septembre 2019, de 6h30 à 13h
11296	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Docteur Gailleton	sur 30 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11297	Entreprises Terideal/ Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Emile Zola		A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
11298	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une cabane de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	A partir du samedi 28 septembre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
11299	Entreprise Mba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux sur vitrage à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au droit du n° 106	Le lundi 30 septembre 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11300	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Antoine	sur 30 m, au Nord du pont Alphonse Juin	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Pont Alphonse Juin	sens Est-Ouest	
11301	Entreprise Coito Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'v par Jc Decaux	la circulation des piétons sera maintenue	Rue de Saint-Cyr	la circulation des piétons sera assurée et gérée par l'entreprise exécutant les travaux, maintenu en permanence au droit de la fouille	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera autorisé sur le trottoir pour le véhicule de l'entreprise Coiro Tp		trottoir impair, au droit du n° 5	
11302	Entreprise The One Campaign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de création d'une fresque en façade à l'aide d'un véhicule nacelle	le stationnement sera autorisé pour un véhicule nacelle sur le trottoir	Avenue Debourg	trottoir Nord, entre l'allée de Fontenay et le n° 35	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'allée de Fontenay et le n° 35	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11303	Association Tend- dance Presqu'île	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Retrouvailles My Presqu'île	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	entre la rue Gasparin et la rue du Président Edouard Herriot	Les samedi 5 octobre 2019 et mercredi 9 octobre 2019, de 9h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	entre la rue des Archers et la place Bellecour	
				Rue Simon Maupin	entre la rue Gasparin et la rue du Président Edouard Herriot	
				Quai Saint-Antoine	côté Saône, face aux n° 28 à 32	Le vendredi 11 octobre 2019, de 14h à 22h
			l'installation de lions gonflables sera autorisée	Passage Thiaffait	Le samedi 12 octobre 2019, de 12h à 19h	
				Dalle montée de la Grande Côte		
				Place du Griffon		
				Place Antonin Poncet	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au samedi 12 octobre 2019	
				Rue Bellecordière	face au n° 2 et face au n° 8	
				Rue de la République	au Nord de la rue Grenette	
				Jardin Dalle Abbé Rozier	Le samedi 12 octobre 2019, de 12h à 19h	
				Place des Capucins		
				Place du Forez		
				Rue Romarin		
			Rue Sainte-Catherine			
			Place Louis Pradel	angle rue Grillon		
			Petite rue des Feuillants			
une animation sera autorisée	Quai Saint-Antoine	sur la promenade en face des n° 28 à 32	Le vendredi 11 octobre 2019, de 17h à 21h			
une représentation de batucada sera autorisée	Place Ampère	Le vendredi 4 octobre 2019, de 14h à 18h				
	Place Carnot					
	Place Charles Marie Widor					
	Place Docteur Gailleton					
	Place Bellecour	devant la statue de Saint-Exupéry				
11304	Entreprise Démolition technique Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de Serbie	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n°11	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019
11305	Entreprise Ruiz by Rougeot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation piétonne sera maintenue et balisée et gérée par l'entreprise ayant emprise sur les stationnements	Rue de Toulon		A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vivier		
				Rue de Toulon	côté Nord-Ouest, sur 10 m depuis l'angle de la rue du Vivier	
			Rue du Vivier	côté impair, entre le n° 43 et l'angle avec la rue de Toulon		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11306	Entreprise Selvea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée pour le compte du Collège Clemenceau	la circulation des piétons sera interdite	Rue Béchevelin	trottoir Est, entre la rue de l'Université et la rue du Docteur Salvat	A partir du mardi 1 octobre 2019, 14h, jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, 22h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de l'Université et la rue du Docteur Salvat	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Université et la rue du Docteur Salvat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 100 m au Nord de la rue de l'Université	
11307	Entreprise Hmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès à une zone de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 30 m, en face de l'accès au n° 38	A partir du mardi 1 octobre 2019, 6h, jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, 6h
11308	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de carottages de chaussée pour le compte du tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Pressensé		A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mardi 1 octobre 2019, de 19h à 7h
				Boulevard Pinel		
				Boulevard Edmond Michelet		
				Rue Pierre Verger		
				Rue Professeur Beauvisage		
				Rue Henri Barbusse		
				Avenue Jean Mermoz		
				Rue Simon Fryd		
			Rue Challemel Lacour			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue de Pressensé		
				Rue Simon Fryd		
				Boulevard Edmond Michelet		
Avenue Jean Mermoz						
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Pinel					
	Rue Challemel Lacour					
	Rue Henri Barbusse					
	Rue Professeur Beauvisage					
	Rue Pierre Verger					
11309	Entreprises Scvf To-Lyon et Sncf Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au dimanche 1 mars 2020
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la desserte des riverains suivants sera autorisée avenue Georges Pompidou, entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	Chantier Effia		
				Parkings des hôtels Ibis Mercure et sortie de l'immeuble Vip		
				Les Concessionnaires		
				Spl Lyon Part Dieu		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11310	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	côté Sud, sur 50 m à l'Ouest de la rue de la Villette	A partir du mardi 1 octobre 2019, 18h, jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Villette et l'avenue Georges Pompidou	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 50 m à l'Ouest de la rue de la Villette	
11311	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Antoine	sur 30 m, au Nord du pont Alphonse Juin	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 20 décembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Pont Alphonse Juin	sens Est/Ouest	
11312	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Rosa Parks	entre le n° 37 et n° 39	Le mardi 1 octobre 2019, de 8h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 37 et n° 39	Le mardi 1 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11313	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Alphonse Rodet	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11314	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jacques Louis Hénon	sur 30 m à l'Est de la rue Chazière	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de la rue Chazière	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11315	Entreprise Efs Santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement du véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement pour le véhicule médicalisé de l'entreprise Efs sera autorisé	Rue de la Navigation	côté Sud, sur la place de livraison au droit du n° 1	Le mardi 1 octobre 2019
11316	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	le site devra être obligatoirement remis en état avec les fouilles remblayées les samedis (jours de marchés) le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Huit Mai 1945	contre-allée Sud, côté Sud (le long du muret), sur 100 m à l'Est de la contre-allée Ouest située entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Ludovic Arrachart	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11317	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 57	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019, de 7h à 17h
11318	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place François Bertras	entre le quai Fulchiron et l'avenue du Doyenné	A partir du dimanche 1 septembre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
11319	Entreprise Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Beer Sheva	sur 40 m de part et d'autre du n° 520	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
11320	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 15 m, au droit du n° 2	Les mercredi 2 octobre 2019 et jeudi 3 octobre 2019, de 7h à 16h
11321	Entreprise Tecobaie Lb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Barthélémy	sur 5 m, au droit du n° 17 sur 15 m, au droit du n° 17	A partir du mercredi 2 octobre 2019, 7h, jusqu'au jeudi 3 octobre 2019, 19h
11322	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Abraham Bloch	trottoir Nord, sur 30 m de part et d'autre du face n° 6 entre la rue Paul Massini et la rue Pierre Bourdeix des deux côtés de la chaussée, entre la rue Paul Massini et la rue Pierre Bourdeix	Les mercredi 2 octobre 2019 et jeudi 3 octobre 2019, de 20h à 5h Les mercredi 2 octobre 2019 et jeudi 3 octobre 2019, de 18h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11323	Entreprise Tricoire Cortinovis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des cycles sur la voie réservée à contre-sens sera interdite	Rue Terraille	entre la rue Saint-Claude et la rue Romarin, les cyclistes auront obligation de mettre pieds à terre	Le mardi 1 octobre 2019, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Romarin et la rue Saint-Claude	
11324	Entreprise Capitaø Père & Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Georges	au droit du n° 78	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
			la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée		sur la zone de desserte située au droit du n° 78	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11325	Monsieur Flouttard Laurent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Place Gerson	au droit du n° 2 et n° 3	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au dimanche 13 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 3	
11326	Entreprise Sas Nebihu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté pair, sur 15 m au droit du n° 80	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
11327	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du couloir bus	Rue Marc Bloch	entre la rue Elie Rochette et le n° 3	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/ Ouest, sur la voie Nord de circulation, entre la rue Elie Rochette et le n° 3	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h30
			le cheminement piéton sera maintenu en permanence au droit de la fouille par des ponts piétons		trottoir Nord, entre la rue Elie Rochette et le n° 3	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Elie Rochette et le n° 3	jusqu'au vendredi 4 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11328	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vauban	trottoir pair Sud, entre l'avenue Maréchal de Saxe et le n° 34	Le mardi 1 octobre 2019, de 10h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Vendôme	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Est de l'avenue Maréchal de Saxe	Le mardi 1 octobre 2019
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Vendôme	Le mardi 1 octobre 2019, de 10h à 16h
11329	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel au droit du chantier d'élagage	Rue Challemeil Lacour	trottoir Nord et trottoir Sud, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11330	Entreprise Chastagner	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité dans le cadre de la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite sauf l'accès au chantier	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest, entre le n° 55 et le passage piétons situé à l'Est du pont SNCF	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du chantier situé au niveau du n° 59	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 9h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m, de part et d'autre du n° 59	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
11331	Entreprise Peixoto Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11332	Entreprise Slifo Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	entre le quai Fulchiron et la rue des Tourelles, le demandeur devra restituer le domaine public en cas de fermeture à la circulation du tunnel de Fourvière direction Paris	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée, au droit des trappes d'accès aux chambres d'un réseau de télécoms situées entre le quai Fulchiron et la rue des Tourelles	
11333	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, sens Nord/Sud sur 10 m de part et d'autre de la rue du 1er Film	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		chaussée Ouest, sens Sud/Nord entre l'avenue des Frères Lumière et le cours Albert Thomas	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, sur 10 m de part et d'autre de la rue du 1er Film	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, des deux côtés de la chaussée sur 10 m de part et d'autre de la rue du 1er Film	
11334	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	des deux côtés, entre la rue Mazenod et la rue Chaponnay	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019, de 7h à 17h
11335	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkia	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Mouton Duvernet	au droit du bâtiment des Archives municipales	A partir du samedi 28 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
11336	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Boulevard des Brotteaux	trottoir pair Ouest, au droit de l'immeuble situé au n° 16	Le mercredi 2 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, de part et d'autre de la rue de Sèze	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Sèze	entre la rue Professeur Weill et le boulevard des Brotteaux	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11336	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard des Brotteaux	sur 30 m, de part et d'autre de la rue de Sèze	Le mercredi 2 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 16	Le mercredi 2 octobre 2019
11337	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rachais	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019
				Place Bir Hakeim	sur 10 m, au droit du n° 8	
11338	Entreprise Toitures Barski	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	côté impair, sur 10 m face au n° 38	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au lundi 14 octobre 2019
11339	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tranchée sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Georges Gouy	angle Nord-Ouest, sur 20 m de chaque côté de la rue pair et impair	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
				Rue Benjamin Delessert	angle Nord-Ouest, sur 20 m côté Nord	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Georges Gouy	angle Nord-Ouest, sur 20 m de chaque côté de la rue pair et impair	
				Rue Benjamin Delessert	angle Nord-Ouest, sur 20 m côté Nord	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Georges Gouy	angle Nord-Ouest, sur 20 m de chaque côté de la rue (pair et impair)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Benjamin Delessert	angle Nord-Ouest, sur 20 m côté Nord	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	angle Nord-Ouest, sur 20 m de chaque côté de la rue pair et impair	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11340	Entreprise Sltp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe Gonnard	sur le trottoir pair situé entre le n° 12 et le point lumineux d'éclairage urbain n° 5430003, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au samedi 1 février 2020
			la circulation des piétons sera interdite sauf aux riverains		sur le trottoir pair situé entre le cours Général Giraud et le n° 12	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 12 et le point lumineux d'éclairage urbain n° 5430003	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 10 et le point lumineux d'éclairage urbain n° 5430003	
11341	Entreprise Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de modifications du réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Antoine de Saint-Exupéry	sens Nord/Sud, au droit de la place Vanderpool	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre l'accès au parking de la Cure et la paroisse de Vaise	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		Place Alfred Vanderpol partie Est	
11342	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bas de Loyasse	dans les deux sens de circulation	Les mercredi 2 octobre 2019 et jeudi 3 octobre 2019, de 9h à 16h
11343	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise d'une chambre FT sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Domer	sur 20 m depuis l'angle rue Victorien Sardou/ Domer	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 17h
			la circulation sur la piste cyclable sera interrompue le temps du chantier, la circulation des cyclistes s'effectuera sur la chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 20 m depuis l'angle rue Victorien Sardou/ Domer	
			les engins de chantier ne devront en aucun cas masquer les feux de signalisation		sur 20 m depuis l'angle rues Victorien Sardou/ Domer	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11344	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de plantation d'arbres	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Albéric	pont trottoir pair au carrefour avec la rue Commandant Charcot, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		dans le carrefour avec la rue Commandant Charcot, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pont trottoir pair au carrefour avec la rue Commandant Charcot	
11345	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sainte-Marie	côté pair, entre le n° 18 et le n° 26	Le mardi 1 octobre 2019, de 7h30 à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 18 et le n° 26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 18 et le n° 26	
11346	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté impair, sur 30 m à l'Est de la rue Sévigné	Le mercredi 2 octobre 2019, de 4h à 12h
11347	Entreprise Gantel Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Vilette	contre-allée taxi, sur les emplacements taxi côté Est sur 10 m au Sud de la rue de Bonnel	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			les mercredis la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Ouest, entre la rue de Bonnel et le parking LPA	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			les mercredis le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre-allée taxi, côté Est sur 30 m au Nord de l'entrée de la Gare de la Part Dieu	de 9h30 à 16h
11348	Entreprise Dsl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Eusèbe	sur 15 m, au droit du n° 1	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11349	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une plateforme surélevée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 30 m, de part et d'autre du Commandant Ayasse	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mardi 22 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Ayasse	sur 30 m, de part et d'autre rue Lieutenant Colonel Girard	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	sens Est/Ouest, entre le boulevard Yves Farge et l'avenue Leclerc	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Commandant Ayasse	sur 30 m, de part et d'autre du Commandant Ayasse	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lieutenant Colonel Girard	sens Sud/Nord, entre l'avenue Leclerc et la rue des Girondins	
				Rue Commandant Ayasse	sur 30 m, de part et d'autre rue Lieutenant Colonel Girard	
11350	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage d'une grue à tour avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest entre la rue Louis Loucheur et la rue Gorge de Loup	Le mercredi 2 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Louis Loucheur et la rue Gorge de Loup	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Louis Loucheur et la rue Gorge de Loup	
11351	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louise	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019
				Rue Ferdinand Buisson	entre la rue Jean Marc Bernard et le cours Eugénie	
				Rue Viala	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue Lacassagne	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ferdinand Buisson	entre la rue Jean Marc Bernard et le cours Eugénie	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Viala	au débouché sur l'avenue Lacassagne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11352	Entreprise Sci Anne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	côté pair, sur 30 m au droit du n° 64	Le mercredi 2 octobre 2019
11353	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera interdite sur la traversée piétonne	Rue Villon	sur la traversée piétonne, au droit des n° 23 et n° 18 bis	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 18 et n° 18 bis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 18 et n° 18 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11354	Entreprise Loxam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée à l'intérieur du collège Jean Mermoz	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Boulevard Pinel	trottoir Ouest entre le n° 194 et la rue Saint-Alban	Le mercredi 2 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre le n° 194 et la rue Saint-Alban	
11355	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage des chaussées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Effort	entre la rue Jean-François Raclet et la rue Jean Vallier	Le mercredi 2 octobre 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la rue, entre la rue Jean-François Raclet et la rue Jean Vallier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11356	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Challemeil Lacour	trottoir Sud, sur 30 m, au droit du n° 130	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, au droit du n° 130	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, sur 30 m, au droit du n° 130	jusqu'au jeudi 17 octobre 2019
11357	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du groupe scolaire Françoise Héritier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Brun	sur 40 m, au droit du n° 7	Le mardi 1 octobre 2019, de 12h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11358	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Florent	entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Général Frère	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Florent	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Florent	entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Avenue Général Frère	entre la rue de la Moselle et la rue Professeur Joseph Nicolas	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Florent	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP »	Rue Florent	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 3 et l'avenue Général Frère	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 17h
11359	Association Institut Lumière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	contre-allée Ouest, côté Est, entre le cours Albert Thomas et la rue du Premier Film	Le lundi 21 octobre 2019, de 11h à 18h
						Le mercredi 9 octobre 2019, de 7h à 14h
11360	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à niveau d'une émergence sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Victor Schoelcher	sur 30 m, au Sud de l'avenue de Champagne	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11361	Association de Loisirs et de Vacances Adaptés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de week-ends de loisirs	le stationnement d'un car sera autorisé	Place Jules Ferry	chaussée principale, côté Est, dans le couloir de bus	Les samedi 7 décembre 2019 et samedi 14 décembre 2019, de 8h à 9h30
						Les dimanche 26 janvier 2020 et dimanche 2 février 2020, de 18h30 à 20h
						Les dimanche 8 décembre 2019 et dimanche 15 décembre 2019, de 18h30 à 20h
						Les dimanche 13 octobre 2019 et dimanche 20 octobre 2019, de 18h30 à 20h
						Les samedi 12 octobre 2019 et samedi 19 octobre 2019, de 8h à 9h30
						Les samedi 25 janvier 2020 et samedi 1 février 2020, de 8h à 9h30
11362	Entreprise Sarl Kciop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation sportive NordicWalkin' Lyon	un stand intervention guide sera autorisé	Place Paul Duquaire		Le dimanche 13 octobre 2019, de 8h à 14h30
11363	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	au droit du n° 59	Le mercredi 2 octobre 2019, de 7h à 14h
11364	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre télécom (fibre optique)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Joseph Gillet	sens Sud/Nord, sur 15 m au droit du n° 56	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h
11365	Entreprise Lyonnaise d'Eclairage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part-Dieu à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Kimmerling		A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11366	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Avenue Félix Faure	trottoir Nord, sur 40 m à l'Est de la rue Maurice Flandin	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019
11367	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élégage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de la Ville de Lyon lors des opérations d'élégage	Rue des Trois Pierres	trottoir Nord, sur 30 m à l'Ouest de la rue Domer	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 36 et la rue Domer	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 36 et la rue Domer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11368	Entreprise Citadines Apart Hôtel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	côté impair, sur 15 m au Nord de la rue Dunoir	Le vendredi 4 octobre 2019
11369	Entreprise Polen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réhabilitation d'un réseau d'assainissement sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 » en fonction de la configuration de la chaussée et des besoins du chantier	Rue Pierre Audry	entre la rue Professeur Guérin et l'avenue Barthélémy Buyer	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre la rue Professeur Guérin et l'avenue Barthélémy Buyer	
11370	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Professeur Hubert Curien	chaussée Nord, trottoir Nord entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk	Le vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Nord, côté Nord entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11371	Barthelemy Cps	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Avenue du Château de Gerland	trottoir Sud, sur 40 m à l'Est du n° 2	Le samedi 5 octobre 2019, de 7h30 à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir Est, sur 20 m au Sud de l'avenue du Château de Gerland	
				Rue de Gerland	côté pair, sur 40 m à l'Est du n° 2 (sur le stationnement en épi)	
					contre-allée Est, côté Est sur 20 m au Sud de l'avenue du Château de Gerland	
11372	Métropole de Lyon - Service Mou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le passage des véhicules de collecte des ordures ménagères	la circulation des véhicules de collecte des ordures ménagères sera autorisée	Rue Sainte-Catherine	à contre-sens de la circulation générale, entre la rue Terme et la rue Sainte-Marie des Terreaux, lors des phases de fermeture de la rue Puits Gaillots à la circulation	A partir du jeudi 26 septembre 2019 jusqu'au jeudi 21 novembre 2019
11373	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	côté pair, sur 10 m de la place de livraison au droit du n°12	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au lundi 14 octobre 2019
			l'entreprise sera autorisée à user de la place de livraison pour le dépôt de matériaux			
11374	Entreprise Cff	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue Abraham Bloch	trottoir Nord, entre les n° 3 et n° 7	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 3 et n° 7	
11375	Entreprise Aceo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le dégazage d'une cuve de fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 15 m entre le n°34 et la rue de Créqui	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mardi 1 octobre 2019, de 7h à 17h
11376	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement à la fibre (Free) dans la chambre sur la place de parking	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Grange		A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 8h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					côté impair, sur 30 m en face du n° 44 dans le sens Sud/ Nord	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11377	Entreprise Bohny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montcharmont	côté pair, sur 10 m en face du n° 5 (sur desserte livraison)	Le lundi 30 septembre 2019
11378	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la grue autoportée	Avenue Jean François Raclet	trottoir Nord, sur 30 m au droit du n° 17	Le mardi 1 octobre 2019, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier		sur 30 m, au droit du n° 17	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 17	
11379	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 6 m au droit du n° 72	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
11380	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue Paul Bert	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
11381	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Charlemagne	sens Sud/Nord, entre la rue Paul Montrouchet et la rue Casimir Perier	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 21h à 6h
11382	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de vitrage à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons s'effectuera sur la place de parking balisée et gérée par l'entreprise exécutant le chantier	Rue Professeur Hubert Curien		A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		le véhicule nacelle est autorisé à circuler sur tout le trottoir Nord	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Jonas Salk	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11383	Entreprise André Cluzel Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n°1	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au lundi 14 octobre 2019
11384	Entreprise Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Charlemagne	au droit du quai Perrache	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Rambaud	sur 20 m au droit de la place Général Delfosse	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 23 octobre 2019
11385	Entreprise Micollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n°10	Le mardi 1 octobre 2019, de 7h à 19h
11386	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Claudius Collonge	entre le n° 25 et la rue Bichat	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 25 et la rue Bichat	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11387	Entreprise Slifo Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Franklin	entre la rue Henri IV et le quai Maréchal Joffre	A partir du mardi 1 octobre 2019, 22h, jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, 5h30
				Quai Maréchal Joffre	entre la rue Franklin et le pont Kitchner	
				Pont Kitchener Marchand	entre le quai Maréchal Joffre et le quai Fulchiron	
11388	Entreprises Terideal / Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Lacassagne	entre la rue du Dauphiné et la rue Omer Louis	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11389	Entreprise Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne de communication de la Biennale d'Art Contemporain	l'installation de mobiliers urbains pour l'information sera autorisée	Place Antonin Poncet	côté Nord au débouché de la rue des Marronniers	A partir du lundi 30 septembre 2019, 7h, jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, 18h
				Place des Cordeliers	côté Sud sur le trottoir en face du Palais de la Bourse	
				Place Bellecour	chaussée Sud côté Nord sur le trottoir en face du n°26	A partir du lundi 30 septembre 2019, 7h, jusqu'au dimanche 5 janvier 2020, 18h
				Parvis René Descartes	au droit du n°15	
				Quai Perrache	sur le parvis du Musée des Confluences au droit du n° 86	A partir du lundi 30 septembre 2019, 7h, jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, 18h
11390	Entreprise Société Wheelskeep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la piétonisation de la presqu'île	l'installation d'éléments d'arceaux temporaires sera autorisée	Place de l'Hôpital		A partir du samedi 28 septembre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 29 septembre 2019, 12h
				Place de la Bourse		A partir du samedi 26 octobre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 27 octobre 2019, 12h
				Place de l'Hôpital		A partir du samedi 28 septembre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 29 septembre 2019, 12h
				Place de la Bourse		A partir du samedi 26 octobre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 27 octobre 2019, 12h
				Place de la Paix		A partir du samedi 12 octobre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 12h
				Place de l'Hôpital		A partir du samedi 12 octobre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 12h
				Place de la Paix		A partir du samedi 12 octobre 2019, 8h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 12h
			l'organisation de parkings à vélos surveillés sera autorisée	Place de la Paix		Le samedi 12 octobre 2019, de 8h à 0h
				Place de l'Hôpital		Le mercredi 23 octobre 2019, de 8h à 0h
				Place de la Bourse		Le samedi 28 septembre 2019, de 8h à 0h
				Place de la Paix		
				Place de l'Hôpital		
				Place de la Paix		
				Place de l'Hôpital		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11390	Entreprise Société Wheelskeep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la piétonisation de la presqu'île	l'organisation de parkings à vélos surveillés sera autorisée	Place de la Bourse		Le samedi 28 septembre 2019, de 8h à 0h	
				Place de la Paix			
				Place de l'Hôpital			
				Place de la Bourse			
11391	Entreprise Anima Advertising	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation promotionnelle Ham Passion Tour	des animations seront autorisées	Esplanade François Mitterrand		A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 3 octobre 2019, de 12h à 20h	
			l'accès et le stationnement d'un camion dégustation seront autorisés			A partir du mardi 1 octobre 2019, 9h, jusqu'au jeudi 3 octobre 2019, 22h	
11392	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 121	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019	
			le stationnement sera autorisé sur la place de parking de la benne				côté impair, sur 10 m au droit du n° 121
11393	Eiffage Construction Réhabilitation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lalande	trottoir impair (Est) entre l'immeuble situé au n°7 et l'immeuble situé au n°15	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
11394	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau hydrolique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marius Berliet	sur 30 m, à l'Est de la rue Saint Maurice	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019, de 9h à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté pair, sur 30 m à l'Est de la rue Saint Maurice (au droit du magasin Lindt)
11395	Entreprise Bâtiment Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Renan	du n° 8 rue Renan jusqu'à l'angle rue d'Anvers	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				au droit du dépôt de matériaux pour le compte de l'entreprise de bâtiment Ceroni
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté pair, du n° 8 rue Renan jusqu'à l'angle rue d'Anvers

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11396	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue André Philip	au débouché de la rue Garibaldi	Le lundi 7 octobre 2019
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Mazenod	trottoir impair, entre le n° 105 et la rue André Phillip	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n° 105 et la rue André Phillip	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Garibaldi et la rue André Phillip	Le lundi 7 octobre 2019, de 8h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 105 et la rue André Phillip	Le lundi 7 octobre 2019
11397	Entreprise Adag Caladoise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bély	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°19	Le jeudi 10 octobre 2019, de 7h à 19h
11398	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	entre le n° 52 et le n° 56	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 52 et le n° 56	
11399	Entreprise Geotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sala	entre la rue du Plat et le quai Tilsitt	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 15 novembre 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue du Plat et le quai Tilsitt	
11400	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Baraban	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 166	Le lundi 7 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Félix Faure et le n° 151	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 151 et l'avenue Félix Faure	
11401	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	entre le n° 25 et le n° 22	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre le n° 25 et le n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11402	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrochet	entre la rue Smith et le cours Charlemagne	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019, de 9h à 16h
				Cours Charlemagne	sur 20 m, au Sud de la rue Paul Montrochet	
				Rue Smith	sur 30 m, au Nord de la rue Paul Montrochet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Montrochet	des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest de la rue Smith	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11403	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint Paul	au droit du n°12	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°12, emplacement transports de fonds compris	
11404	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Feuillat	entre l'avenue Lacassagne et la route de Genas	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 22h à 5h
11405	Entreprise Adaptée l'Orangerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	sens Sud / Nord, côté Rhône, sur 30 m en face des n° 1 à 4	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, de 7h à 19h
					sens Sud / Nord, côté Rhône, sur 30 m en face des n° 25 à 35 bis	
11406	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Pont Pasteur	sens Ouest/ Est, au droit du quai Perrache	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/ Ouest, voie de tourne à droite, accès à l'autoroute	Le lundi 7 octobre 2019, de 9h à 16h
11407	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Eugène Deruelle	côté impair, entre le n° 21 et n° 27	A partir du lundi 7 octobre 2019, 22h, jusqu'au mardi 8 octobre 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 21 et n° 27	
11408	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Louis	sur 60 m, au droit du n° 64	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11409	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Rambaud	sur 20 m, au droit de la place du Chevalier de Saint Georges	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
					sur 20 m, au droit du n° 15	
11410	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la Crèche Saint Lazare	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Lazare	sur 10 m de part et d'autre du n°6	Le jeudi 3 octobre 2019, de 13h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11411	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis	sur 30 m, au droit du n° 64 des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 64	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 16h30
11412	Association Sasp Lyon Asvel Féminin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des matchs à domicile de Lyon Asvel Féminin	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Les dimanche 27 octobre 2019 et dimanche 8 décembre 2019, de 15h30 à 22h Les mercredi 18 décembre 2019 et mercredi 26 février 2020, de 19h à 23h Les jeudi 24 octobre 2019 et jeudi 5 décembre 2019, de 19h à 23h Les dimanche 15 mars 2020 et dimanche 5 avril 2020, de 15h30 à 22h Les dimanche 5 janvier 2020 et dimanche 12 janvier 2020, de 15h30 à 22h Les dimanche 23 février 2020 et samedi 29 février 2020, de 19h à 23h
11413	Monsieur Matthias Vauchassade de Chaumont	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix-Rousse	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°16	Le vendredi 4 octobre 2019, de 7h à 19h
11414	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis	sur 30 m, au droit du n° 64 côté pair, sur 30 m au droit du n° 64	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11415	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Isidore	sur 20 m, au droit du n° 53	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
11416	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage approfondi de caniveaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi		Le vendredi 4 octobre 2019, de 6h à 13h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11417	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de d'Enedis (remplacement de transformateurs)	la circulation des piétons sera réduite et un cheminement d'une largeur minimum de 1,40 m sera maintenu en permanence	Rue de la Villette	trottoir impair, entre le n° 13 et la rue Riboud	Le lundi 7 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Riboud	des deux côtés, sur 20 m à l'Est de la rue de la Villette	
11418	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 8 m, au droit de l'immeuble situé au n°25	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au samedi 2 novembre 2019
11419	Entreprise Home Déco Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n°2	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
11420	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles en dehors des heures de présences des entreprises afin de préserver la circulation des véhicules et piétons	Rue Paul Michel Perret	entre le n° 3 et la rue Montgolfier	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		Rue Montgolfier	des 2 côté de la rue entre la rue Duquesne et la rue Montgolfier
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Paul Michel Perret		au carrefour avec la rue Paul Michel Perret
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue Montgolfier	entre la rue Garibaldi et la rue Paul Michel Perret
11421	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Vélo'v	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bugeaud	entre le n° 101 et la rue Barrier	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	entre le n° 90 et le cours Lafayette	
				Rue Bugeaud	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 101 et la rue Barrier	
				Rue d'Inkermann	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 90 et le cours Lafayette	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11422	Entreprise Bazin Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Sèze	trottoir Nord, entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au samedi 2 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 10 m au droit de l'externat de la Trinité situé au n° 31	
11423	Entreprise Lardet Eric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Vauzelles	au droit du n° 8	Le samedi 5 octobre 2019, de 7h à 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11424	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sous régime d'alternant par panneaux de type B15/ C18 ou par feux de type KR11	Rue Docteur Edmond Locard	entre la rue de Champvert et la rue Soeur Janin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de Champvert et la rue Soeur Janin en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de Champvert et la rue Soeur Janin	
11425	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Crimée	sur 10 m en face du n°8	Le jeudi 3 octobre 2019, de 7h à 17h
11426	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Pierres Plantées	sur 15 m au droit du n° 18	Le jeudi 3 octobre 2019, de 8h à 13h
11427	Entreprise Julien Micollet Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	côté pair (Sud), sur 15 m, entre le n° 24 et l'avenue Maréchal de Saxe	Le mercredi 2 octobre 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11428	Entreprise Aubonnet et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Georges	sous la nacelle élévatrice de personnes, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 14 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre des n° 10/12, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 14 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la place de la Trinité	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes du demandeur sera autorisée		sur la chaussée, au droit des n° 29	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		pour accéder aux n°29	Le lundi 14 octobre 2019, de 8h à 17h
11429	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Sévigné	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Mazenod	A partir du vendredi 27 septembre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Sévigné	
				Rue Duphot	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Duphot	
				Rue de Sévigné	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Mazenod	
				Rue Mazenod	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Duphot	
				Rue Duphot	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Mazenod	
				Rue Mazenod	des deux côtés, sur 30 m de part et d'autre de la rue Sévigné	
11430	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Edgar Quinet	sur 12 m, au droit de l'immeuble situé au n°15	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11431	Entreprise de Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, au Nord de la rue Servient	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
11432	Association Sport Dans la Ville	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée de gala au Palais de la Bourse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	côté Ouest, sur 6 emplacements situés au droit de la partie comprise entre le n° 4 et le n° 6	A partir du lundi 25 novembre 2019, 9h, jusqu'au mardi 26 novembre 2019, 1h
11433	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jarente	sur 20 m, au droit du n° 18	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 20 m, au droit du n° 29	
				Rue Jarente	sur 20 m, au droit du n° 33	
				Rue Franklin	sur 20 m, au droit du n° 18	
Rue Franklin	sur 20 m, au droit du n° 29					
11434	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Hélène	des deux côtés, sur 10 m au droit du n° 15	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
11435	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue d'Austerlitz	au carrefour avec la rue du Pavillon	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Pavillon	de part et d'autre du chantier entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange	Les vendredi 4 octobre 2019 et lundi 7 octobre 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Austerlitz	partie comprise entre la rue du Mail et la rue Aimé Boussange	
			les véhicules circulant dans le sens Sud / Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue du Pavillon	au débouché sur la rue Dumenge	
11436	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	Les lundi 7 octobre 2019 et vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11437	Entreprise Axians Fibre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déploiement et raccordement de câbles fibres optiques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/ Sud, au droit du cours Gambetta	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 1h à 5h
11438	Entreprise Les Charpentiers d'Aujourd'hui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 18 m, au droit de l'immeuble situé au n°4	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au samedi 2 novembre 2019
11439	Entreprise Slifo Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Tourelles Rue de Trion	sur la chaussée située au droit des trappes d'accès aux chambres d'un réseau de télécoms	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019, de 22h à 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue des Tourelles		
11440	Entreprise C2dg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bât d'Argent	sur la chaussée située au droit du n°1	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
11441	Entreprise Eiffage Gc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalisation de massifs de panneaux à message variable	la circulation des cycles sera interrompue sur la bande cyclable	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle trottoir Est, sur 20 m en face de la rue Lavoisier		
11442	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Georges Martin Witkowski	au droit du n°46	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 46	
11443	Association Croix Rouge Française	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	l'accès et le stationnement des véhicules de la Croix-Rouge seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		A partir du samedi 5 octobre 2019, 12h, jusqu'au dimanche 6 octobre 2019, 17h
11444	Entreprise Baie Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours Albert Thomas	trottoir impair, sur 5 m au droit du n° 41	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
			un périmètre de sécurité devra être matérialisé et balisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11445	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue Pizay	en face des n° 4 et 6	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
11446	Entreprises Tarvel/ Terre Idéal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite au droit des différentes interventions	Rue de Bonnel	entre le cours de la Liberté et la rue Pierre Corneille	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Aubigny	entre la rue Maurice Flandin et la rue Etienne Richerand	
					Rue de Bonnel	entre le cours de la Liberté et la rue Pierre Corneille
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Aubigny	entre la rue Maurice Flandin et la rue Etienne Richerand	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			l'entreprise devra se coordonner avec les différentes entreprises déjà sur place	Rue de Bonnel	entre le cours de la Liberté et la rue Pierre Corneille	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
					Rue d'Aubigny	
11447	Entreprise Résurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Renoir	côté pair entre le n°10 et le n°37 (stationnement en épi)	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
11448	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	entre le n° 45 et la rue Louise	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 45 et la rue Louise	
11449	Entreprise Mdtip	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des cycles sera réduite sur la piste cyclable	Rue de la Villette	sur 30 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
11450	Métropole de Lyon - Direction de la Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Calas		A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au mardi 31 décembre 2019, de 9h à 10h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11451	Entreprises Serpollet/Dct	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint Cyr	trottoir impair, entre la rue Mouillard et le n° 59 (la continuité du cheminement piétons sera maintenue en permanence au droit du chantier sur une voie de circulation)	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, entre la rue Mouillard et le n° 59	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Mouillard et le n° 59	
11452	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Dole et le boulevard Chambaud de la Bruyère	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Chambaud la Bruyère	chaussée Est, entre l'avenue Tony Garnier et la rue Professeur Jean Bernard	
				Avenue Tony Garnier	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Dole et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
11453	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la construction d'une place pour personnes à mobilité réduite	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Jaurès	chaussée Ouest, sur 20 m de part et d'autre du n° 250	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, sur 20 m de part et d'autre du n° 250	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 250	
11454	Métropole de Lyon - Direction de l'eau et des déchets	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Saint Cyr	entre la rue de la Claire et le quai de la Gare d'Eau	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 13h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Claire et le quai de la Gare d'Eau	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» et seront gérés par du personnel de la Métropole		au débouché sur le quai de la Gare d'Eau	
11455	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'un branchement Enedis	le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé sur trottoir	Avenue Tony Garnier	trottoir Est, sur 30 m au Sud de la rue Dole	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11456	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Rois	sur 10 m au droit du n° 9 côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 7h à 17h
11457	Association Les Brigades Vertes - Rie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage au collège Clémenceau à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation piétonne sera maintenue et sera gérée par l'entreprise exécutant les travaux lors des chutes de branchages la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant suppression temporaire de la piste cyclable	Rue Béchévelin Rue Salomon Reinach Rue Béchévelin Rue Salomon Reinach Rue Béchévelin Rue Salomon Reinach Rue Béchévelin	côté collège, sur 20 m depuis le croisement rue Salomon Reinach en face des n° 33 - 29 et n° 27 côté collège, sur 20 m depuis le croisement rue Salomon Reinach en face des n° 33 - 29 et n° 27 côté collège, sur 20 m depuis le croisement rue Salomon Reinach en face des n° 33 - 29 et n° 27	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 17h
11458	Entreprise Ag Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	côté Ouest, sur 10 m au droit du n° 32	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au mardi 15 octobre 2019
11459	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage aux sols de places de livraisons	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, entre la rue Thomas-sin et la rue Ferrandière côté pair, entre la rue de la Poulailerie et la place Saint Nizier	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11460	Entreprise Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Mérieux	trottoir Ouest, au droit de la place des Pavillons	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 8 novembre 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Challemel Lacour	sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Marcel Mérieux	
				Rue Marcel Mérieux	sens Nord/Sud, entre l'avenue Debourg et la rue du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	entre la rue Marcel Mérieux et l'avenue Jean Jaurès	
				Place des Pavillons	chaussée Nord, des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux	
			chaussée Sud, des deux côtés de la chaussée, sur 15 m à l'Ouest de la rue Marcel Mérieux			
			Rue Marcel Mérieux		côté impair, entre le n° 223 et la rue Challemel Lacour	
			le tourne à droite sera interdit	Place des Pavillons	chaussée Sud, au débouché sur la rue Marcel Mérieux	
le tourne à gauche sera interdit	Rue Challemel Lacour	au débouché sur la rue Marcel Mérieux				
11461	Entreprise Slifo Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation d'une fibre optique en chambre France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera en alternat manuel pour gérer et fluidifier la circulation	Rue Sergent Michel Berthet	à partir du croisement avec la rue Cottin jusqu'à 200 m après le croisement avec la rue de la Pépinière Royale	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			l'entreprise mettra en place un balisage des chambres en amont et aval par des KSA et un véhicule de travaux			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11462	Entreprises Sita Lyon Suez / Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de collectes solidaires Eco-Systèmes et d'animations sur le tri des déchets	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Stalingrad	côté Est sur les deux premiers emplacements en épi en face du n° 5	Le samedi 5 octobre 2019, de 8h à 14h
				Place de la Croix Rousse	sur 3 emplacements en épi en face du n° 4	Le samedi 16 novembre 2019, de 8h à 14h
			l'installation de deux barnums sera autorisée	Place Stalingrad	côté Ouest sur le premier emplacement en épi en face du n° 5	Le samedi 5 octobre 2019, de 8h à 14h
				Place de la Croix Rousse		Le samedi 5 octobre 2019, de 8h30 à 13h30
						Le samedi 16 novembre 2019, de 8h30 à 13h30
11463	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue en fonction de l'avancée du chantier	Rue Maryse Bastié	sens Sud/Nord, entre le n° 1 bis et l'avenue des Frères Lumière	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11464	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	Rue d'Alsace Lorraine	entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Est/Ouest	Rue de Provence	entre la rue Royale et la rue d'Alsace Lorraine	
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Rue Royale	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Eugénie Brazier	entre la rue Royale et la rue d'Alsace Lorraine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai André Lassigne et la rue d'Alsace Lorraine	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11465	Entreprises Sita Lyon Suez et Esr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Collectes Solidaires Eco-Sytèmes et d'animations sur le tri des déchets	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	contre-allée Nord, côté Sud, sur 3 emplacements en épi en face du n°3	Le samedi 14 décembre 2019, de 8h à 14h
				Place Louis Chazette	sur 15 m en face de la partie comprise entre le n°6 et le n°7	Le samedi 30 novembre 2019, de 8h à 14h
				Cours Charlemagne	côté Est, sur 15 m en face du n°54	Le samedi 23 novembre 2019, de 8h à 14h
			l'installation de deux barnums sera autorisée	Place Louis Chazette		Le samedi 30 novembre 2019, de 8h30 à 13h30
				Place Commandant Arnaud		Le samedi 14 décembre 2019, de 8h30 à 13h30
				Place de l'Hippodrome		Le samedi 23 novembre 2019, de 8h30 à 13h30
11466	Entreprise de Filippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la rue de Bonnel	A partir du lundi 30 septembre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019
11467	Entreprise Bouygues Energies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part Dieu	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue de Bonnel et le boulevard Eugénie Deruelle	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au jeudi 31 octobre 2019
11468	Entreprise Lardet Eric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de manutention	la circulation des véhicules sera interdite	Impasse de Vauzelles	lors des phases de présence et d'activité du demandeur	Le samedi 5 octobre 2019, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11469	Entreprise Jurisparc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	sur 15 m au droit du n° 8	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 2 octobre 2019
11470	Entreprise Slifo Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de fibre optique dans une chambre France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Sidoine Apollinaire		A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 22h à 6h
				Rue Pierre Audry		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Sidoine Apollinaire		
				Rue Pierre Audry		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Sidoine Apollinaire		
	Rue Pierre Audry					
les véhicules de l'entreprise seront autorisés à stationner et réduire les voies de circulation sans l'interrompre sur 10 m au droit des trappes des chambres des réseaux télécoms		Avenue Sidoine Apollinaire				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11471	Entreprise Climatair Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoine de Saint-Exupéry	sur 5 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 1 novembre 2019
11472	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mazenod	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Pierre Corneille	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction des besoins du chantier			A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11473	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une expérimentation de végétalisation du centre-ville dans le cadre de l'opération Presqu'île Nature	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les 2 roues non motorisés	Rue du Président Edouard Herriot	côté Est, sur 4 m au Nord de la rue Ferrandière	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au jeudi 18 mars 2021
					côté Est, sur 5 m de part et d'autre de la rue Simon Maupin	
					côté Est, sur 2 m au Sud de la rue des Archers	
					côté Est, sur 2 m au Sud de la rue Confort	
					côté Est, sur 4 m au Nord de la rue de la Poulaille	
					côté Est, sur 4 m au Sud du passage de l'Argue	
					côté Est, sur 4 m au Sud de la rue du Bât d'Argent	
				Rue de Brest	côté Ouest, sur 3 m au Sud de la rue Thomas-sin	
				Rue du Président Edouard Herriot	côté Est, sur 5 m au Sud de la Poulaille	
					côté Est, sur 3 m au Nord de la rue Grenette	
			Rue Gasparin	côté Ouest, sur 5 m au Nord de la chaussée Nord de la place Bellecour		
			Rue de Brest	côté Ouest, sur 4 m au Nord de la rue Grenette		
				côté Ouest, sur 4 m au Nord de la rue Tupin		
				côté Ouest, sur 3 m au Sud de la rue Ferrandière		
				côté Ouest, sur 5 m au Nord de la rue Commandant Dubois		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant, sauf pour les engins de déplacements personnels	Rue du Président Edouard Herriot	côté Est, sur 5 m au Nord du passage de l'Argue				
		côté Est, sur 4 m au Sud de la rue Tupin				
		côté Est, sur 4 m au Sud de la rue Henri Germain				
		côté Est, sur 3 m au Nord de la rue Neuve				
		côté Est, sur 5 m au droit du n° 37				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11473	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une expérimentation de végétalisation du centre-ville dans le cadre de l'opération Presqu'île Nature	le stationnement des véhicules sera interdit gênant, sauf pour les engins de déplacements personnels	Rue du Président Edouard Herriot	côté Est, sur 3 m au Sud de la rue des Forces	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au jeudi 18 mars 2021	
					côté Est, du n° 105 à la chaussée Nord de la place Bellecour		
					côté Est, sur 8 m au Sud de la rue Longue		
					côté Est, sur 2 m au Sud de la rue Mulet		
				Rue Gasparin	côté Ouest, sur 5 m au Nord de la rue des Archers		
				Rue du Président Edouard Herriot	côté Est, sur 2 m au Nord de la rue Henri Germain		
				Rue de Brest	côté Ouest, sur 5 m au Nord de la rue Ferrandièrre		
			côté Ouest, sur 3 m au Sud de la rue Grenette				
			côté Ouest, sur 3 m au Sud de la rue Commandant Dubois				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant, sauf pour les engins de déplacements personnels	Rue du Président Edouard Herriot	côté Est, sur 4 m au Sud de la rue Ferrandièrre		
					Rue de Brest		côté Ouest, sur 3 m au Sud de la rue Grenette
					Rue Gasparin		côté Ouest, sur 2 m au Sud de la rue des Archers
				Rue de Brest	côté Ouest, sur 2 m au Sud de la rue Tupin		
					côté Ouest, sur 4 m au Nord du passage de l'Argue		
côté Ouest, sur 5 m au Nord de la rue Thomas-sin							

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11474	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m au droit du n° 94	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11475	Organisation Internationale de lutte contre le Sida Red	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la conférence de reconstitution des ressources du Fonds Mondial	l'installation d'une oeuvre d'art sera autorisée	Esplanade Raymond Barre		A partir du samedi 5 octobre 2019, 8h, jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, 10h
11476	Organisation Internationale de lutte contre le Sida Red	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de street art en soutien à la lutte contre le Sida	l'exposition de 10 visuels sera autorisée	Quai Claude Bernard	sur la promenade entre le pont de la Guillotière et le Centre Nautique Tony Bertrand	A partir du lundi 7 octobre 2019, 8h, jusqu'au jeudi 17 octobre 2019, 19h
11477	Entreprise Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement sera autorisé sur trottoir	Cours Eugénie	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 31	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
11478	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Germain	entre le n° 20 et la rue Bellecombe	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au mercredi 16 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 20 et la rue Bellecombe	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11479	Société Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	l'accès et le stationnement des véhicules des spectateurs seront autorisés	Place du Onze Novembre 1918		Les mercredi 2 octobre 2019 et jeudi 3 octobre 2019, de 18h15 à 1h
						Le vendredi 18 octobre 2019, de 17h45 à 23h
						Les mardi 15 octobre 2019 et jeudi 17 octobre 2019, de 18h45 à 1h
						A partir du samedi 19 octobre 2019, 12h45, jusqu'au dimanche 20 octobre 2019, 1h
						Les mercredi 9 octobre 2019 et mercredi 16 octobre 2019, de 18h15 à 1h
						Les mardi 1 octobre 2019 et mardi 8 octobre 2019, de 18h45 à 1h
						Le lundi 21 octobre 2019, de 13h45 à 18h
						A partir du mercredi 23 octobre 2019, 17h, jusqu'au jeudi 24 octobre 2019, 1h
11480	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	entre le n° 59 et le n° 67	A partir du jeudi 3 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
				Avenue Maréchal Foch	entre la rue Sully et la rue Duquesne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée entre le n° 59 et le n° 67	
				Place Puvis de Chavannes	des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Maréchal Foch et le n° 13	
					des deux côtés de la chaussée entre le n° 2 et l'avenue Maréchal Foch	
Avenue Maréchal Foch	des deux côtés de la chaussée entre le n° 40 et le n° 41					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11481	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie	la gestion du carrefour sera effectuée par des feux tricolores de chantier provisoires	Rue Ferdinand Buisson	au carrefour avec le cours Eugénie	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au lundi 21 octobre 2019
			la signalisation tricolore lumineuse sera mise au clignotant		des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre du cours Eugénie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Ferdinand Buisson	
11482	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de descente d'eau avec une pose d'échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général André	au droit du n° 4	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au lundi 4 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, au droit du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 4	
			un balisage piétons sera assuré et balisé par l'entreprise exécutant les travaux sur trottoir si possible ou sur le stationnement			
11483	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	A partir du vendredi 18 octobre 2019 jusqu'au dimanche 20 octobre 2019
					côté impair sur 20 m en face du n° 4 à 8	A partir du jeudi 10 octobre 2019 jusqu'au samedi 12 octobre 2019
					côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le lundi 7 octobre 2019
11484	Association Lyon Natation Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de meetings de natation à la piscine de Vaise	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	sur 2 emplacements en bataille, sur le parking situé au Nord du bâtiment, au droit du n° 50	Les samedi 7 mars 2020 et dimanche 8 mars 2020, de 10h à 15h Les samedi 16 novembre 2019 et dimanche 17 novembre 2019, de 10h à 15h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11485	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villon	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue Saint Mathieu	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 29 novembre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11486	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage approfondi de caniveau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	côté impair Nord partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	Le vendredi 4 octobre 2019, de 6h à 13h
11487	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Tilsitt	entre le n° 8 et le n° 17	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
11488	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Isidore	entre le cours Docteur Long et la rue Jean Cardona	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
11489	Association Mjc Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des portes ouvertes du Pôle Eco-citoyen et vie sociale	des animations seront autorisées	Place Renée Dufourt	au droit du n°3	Le mercredi 2 octobre 2019, de 16h à 21h
			des installations seront autorisées			Le mercredi 2 octobre 2019, de 15h à 22h
11490	Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Georges Gouy	entre la rue Challemel Lacour et la rue Simon Fryd	Le lundi 7 octobre 2019, de 6h à 12h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11491	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	entre la place Maréchal Lyautey et l'emprise de chantier	Le vendredi 4 octobre 2019, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair (Sud) entre le n° 2 et l'avenue Maréchal Foch des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Maréchal Foch et le n° 1	
11492	Entreprise Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 53	A partir du vendredi 4 octobre 2019 jusqu'au dimanche 20 octobre 2019
11493	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déploiement et raccordement de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Nicolai	côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 3	Le vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 17h
11494	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Montribloud	au droit du n° 29	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 30 m de part et d'autre du n° 29	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h à 17h
11495	Entreprise Alpil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès et le stationnement d'un véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Thévenet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue d'Ivry et la rue Dumenge	Le vendredi 4 octobre 2019, de 8h à 18h
11496	Entreprise Axima	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Albert Jacquard	dans la direction Sud	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre les ilots 26 et 27, au croisement avec la rue Denise Jousot	
11497	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Curie	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n°7	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 25 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11498	Entreprise Crea Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 10 m au droit du n° 39	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mercredi 6 novembre 2019
11499	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de La Bombarde		Le lundi 7 octobre 2019, de 6h à 7h
11500	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de voirie sur le trottoir	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Denfert Roche-reau	entre la rue Jacquard et la rue Jérôme du Laar	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 18 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jacquard et la rue Jérôme du Laar	
11501	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Centre d'Echange Perrache	trémie n° 6	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 21h à 5h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trémie n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gensoul	trottoir Sud, au droit du quai Maréchal Joffre	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
11502	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 37 et n° 41	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au jeudi 17 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11503	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours d'Herbouville	sens Nord / Sud entre le n° 17 et la montée Ratter	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mardi 8 octobre 2019
					sur 40 m entre le n° 12 et 17	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11504	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opération de maintenance à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tronchet	trottoir pair Sud entre l'avenue Maréchal Foch et le n°2	Le lundi 7 octobre 2019, de 9h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'avenue Maréchal Lyautey et l'emprise de chantier	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Maréchal Foch et la place Maréchal Lyautey	Le lundi 7 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Maréchal Foch et le n° 2	
11505	Association Mouvement Pour Une Alternative Non Violente Groupe de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la marche Jai Jagat Lyon	des animations seront autorisées	Place Guichard		Le mercredi 2 octobre 2019, de 20h à 22h
			des installations seront autorisées			Le mercredi 2 octobre 2019, de 18h à 23h
			une déambulation sera autorisée sur les trottoirs dans le strict respect du code de la route	Rue Alphonse Daudet		Le mercredi 2 octobre 2019, de 16h à 20h
				Rue de Créqui		
				Boulevard des Belges		
				Rue Garibaldi		
				Boulevard Jules Favre		
				Rue Lalande		
				Cours Lafayette		
				Rue Baraban		
Rue Paul Bert						
Rue Rachais						
11506	Entreprise Eiffage Energie Infra-structure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage urbain pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Aqueducs	sur le trottoir situé au droit de la zone de chantier, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au mercredi 30 octobre 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée par tronçons successifs	
11507	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Quai André Lassagne	sur 5 m au droit du n°12	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au jeudi 7 novembre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n°12	
11508	Entreprise Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue du Bon Pasteur	sur la zone de desserte située au droit du n° 1	A partir du lundi 7 octobre 2019, 7h, jusqu'au mercredi 9 octobre 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11509	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n°6	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au jeudi 6 août 2020
11510	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Point du Jour	au droit du n° 31	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019
11511	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Ouest/ Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Jangot	entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Mazagran côté pair, entre la rue Sébastien Gryphe et la rue Mazagran au débouché sur la rue Sébastien Gryphe	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 13h à 17h
11512	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazagran	entre le n° 15 et le n° 17 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 15 et le n° 17	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 13h à 17h
11513	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise d'un tapis de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la circulation des véhicules sera interdite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Valdo	entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Commandant Charcot, les véhicules circulant à contre-sens devront marquer l'arrêt de sécurité STOP au débouché sur la rue Mère Elisabeth Rivet au débouché sur la rue Commandant Charcot Ouest-Est entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Jean Fauconnet entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Commandant Charcot des deux côtés de la chaussée entre la rue Mère Elisabeth Rivet et la rue Commandant Charcot	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019 Le mercredi 9 octobre 2019, de 8h à 10h A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11514	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de montage d'une grue à tour à l'intérieur d'une enceinte de construction	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joannès Carret	trottoir Est, sur 50 m au Nord de la rue des Docks	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au Nord de la rue des Docks	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 50 m au Nord de la rue des Docks	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au jeudi 10 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11515	Entreprise Ire O1	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de détection d'un chemin d'accès sous enrobé au moyen d'un géoradar pour le compte de la CNR	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'intervention	Boulevard Yves Farge	sur le carrefour avec la rue Auguste Payant	Le mardi 8 octobre 2019, de 10h à 13h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11516	Entreprises Bailly et Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Franklin Roosevelt	voie Sud, au droit de l'immeuble situé au n°40-42	Le lundi 7 octobre 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Boileau et la rue Duguesclin	
				Quai Général Sarrail	côté pair Sud entre le n° 40 et 42	Le lundi 7 octobre 2019, de 7h à 19h
11517	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté impair, sur 10 m au droit du n° 143	Le mardi 8 octobre 2019, de 7h30 à 17h30
				Rue Paul Bert	côté impair, sur 10 m en face du n° 24	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11518	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 100 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe Gonnard	sur le trottoir situé entre le n° 12 et la rue Duroc	A partir du jeudi 3 octobre 2019, 7h, jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, 18h
				Rue Duroc	sur le trottoir situé au droit des n° 14 et 16	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Philippe Gonnard	entre le cours Général Giraud et la rue Duroc, les véhicules circulant à contre-sens devront marquer l'arrêt de sécurité STOP au débouché sur le cours Général Giraud	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours général Giraud et la rue Duroc, cycles et deux-roues compris	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonnard	des deux côtés de la chaussée entre le n° 19 et la rue Duroc	
				Rue Duroc	des deux côtés de la chaussée au droit des n° 14 et 16	
11519	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle sous le pont SNCF pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite en alternance	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, entre la rue Victor Lagrange et la rue Raoul Servant	A partir du lundi 7 octobre 2019 jusqu'au vendredi 11 octobre 2019, de 7h30 à 17h
					trottoir Ouest, entre la rue Victor Lagrange et la rue Raoul Servant (la continuité du cheminement piéton sera maintenue en permanence au droit du véhicule nacelle sur le stationnement interdit gênant)	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		chaussé Est, côté Est, entre la rue Raoul Servant et la rue Victor Lagrange	
					chaussé Ouest, côté Ouest, entre la rue Raoul Servant et la rue Victor Lagrange	
11520	Entreprise Franck Dutems	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Montrochet	sur 15 m, au droit du n° 1	Les mardi 8 octobre 2019 et mercredi 9 octobre 2019, de 7h30 à 17h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11521	Entreprise Sarl Solutions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération Roadshow Mercedes-Benz France	des animations seront autorisées	Rue de Bonnel	sur l'esplanade située au droit du n° 71	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, de 10h à 19h
			des installations seront autorisées			A partir du mardi 8 octobre 2019, 7h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 8 octobre 2019, 7h, jusqu'au dimanche 13 octobre 2019, 14h
11522	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté impair, sur 20 m au droit du n° 33	A partir du mardi 8 octobre 2019 jusqu'au mercredi 9 octobre 2019, de 20h à 16h
				Rue de Sévigné	côté impair, sur 20 m au droit du n° 15	
11523	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord / Sud	Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	Le samedi 5 octobre 2019, de 13h à 23h
la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur du site propre bus	chaussée Ouest sens Nord / Sud, entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin					
11524	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remise à niveau d'une émergence d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancement du chantier	Rue Croix-Barret	sur 30 m, au droit du n° 14	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancement du chantier			
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction de l'avancement du chantier			
			la continuité piétonne sera maintenue en permanence au droit de la fouille			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les bandes cyclables seront interrompues dans les deux sens			
trottoir Sud, au droit du n° 14	A partir du mercredi 2 octobre 2019 jusqu'au vendredi 4 octobre 2019					
sur 30 m, au droit du n° 14						
côté impair, sur 30 m face n° 14						
sur 30 m, au droit du n° 14						

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11525	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Allée Pierre de Coubertin	entre la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	Le samedi 5 octobre 2019, de 13h à 23h
				Rue Jean Pierre Chevrot		
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
				Avenue Jean Jaurès		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	des 2 côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Nin-kasi (sauf pour les commerces ambulants)					
Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin					
11526	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 15 m au droit du n° 26	Le lundi 7 octobre 2019, de 13h à 19h
11527	Entreprise Eau du Grand Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur réseau d'eau pour l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	entre la place Jules Ferry et le n°154	A partir du mardi 1 octobre 2019 jusqu'au lundi 7 octobre 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre la place Jules Ferry et le n° 154	

Registre de l'année 2019

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Aissou	Zoubida	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Ausselin	Cristelle	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Boutin	Rémi	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Boyer	Xavier	Ingénieur principal	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Catanzano	Thierry	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Clermont	Valérie	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Contet	Delphine	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Couet	Véronique	Adjoint administratif	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
De bats	Sophie	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Dietsch	Renaud Olof	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Djoudi	Mohamed	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dupupet	Geoffroy	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Ferriere	Raphaël	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Foraison	Pascal	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Fourcade Ambert	Yohann	Adjoint technique de principal 2ème	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Frick-Cloupet	Chantal	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Gailleton	Franck	Agent de maîtrise principal	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Gaud	Meryl	Adjoint technique	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Goncalves	Manuel	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Grangeon	Pierre-Laurent	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Gregoire	Carine	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Gregoire	Mathieu	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Guiraldenq	Pierre-Marie	Ingénieur	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Knaster	Thierry	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Lanzetti	Marc	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Laquais	Martine	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Lautissier	Hervé	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Lemaitre Simon	Anny	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Massait	Aurélie	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Merle	Cécile	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Mermier	Mathias	Agent de maîtrise principal	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Pellet	Gilles	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Perdriel	Marika	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Perpinal	Elise	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Pigault	Alain	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Poncet	Joël	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Ravachol	Sandrine	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Rebboah	Philippe	Agent de maîtrise principal	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Reboul	Christophe	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Renneteau	Fabien	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Revol	Marie-Thérèse	Rédacteur technique principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Rhetorie	Clément	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Savariau	Frédéric	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Smith	Zelia	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Spéry	Valérie	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Tabet	Adrien	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Thion	Laurent	Agent de maîtrise principal	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Tissot	Pierrick	Agent de maîtrise principal	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Torres	Frédéric	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Tournadour	Frank	Agent de maîtrise	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Tournemine	Baptiste	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Tricaud	Frédéric	Adjoint technique de principal 2ème classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition
Triniol	Thierry	Adjoint technique de principal 1ère classe	Titulaire	01/01/2020	Opéra	Mise à disposition

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon – Avis

Le Comité Syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon se réunira le mercredi 13 novembre 2016 à 10 h 30 au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, 4 montée Cardinal Decourtray 69005 Lyon

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

DP 069 387 19 01941 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 18 cours Gambetta Lyon 7ème Superficie du terrain : 337 m² - Demandeur : Phare Immo 18 rue Joseph Serlin 69001 Lyon - Mandataire : M. Fayad Rudy

DP 069 383 19 01942 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Remise en peinture d'un mur - Terrain : 131 cours Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 244 m² - Demandeur : Mme Paquelet Catherine 131 cours Docteur Long 69003 Lyon

DP 069 384 19 01943 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 21 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : Mme Guyon Alexandra 21 rue d'Ivry 69004 Lyon

DP 069 384 19 01944 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 218 m² - Demandeur : Mme Guyon Alexandra 21 rue d'Ivry 69004 Lyon

DP 069 386 19 01945 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 88 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 201 m² - Demandeur : Zappo 6 rue Challemel Lacour 69007 Lyon - Mandataire : M. Sfez Georgy

DP 069 381 19 01946 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 12 rue Saint-Polycarpe Lyon 1er Superficie du terrain : 357 m² - Demandeur : M. Lacroix Frédéric 64 quai Pierre Scize 69005 Lyon

DP 069 381 19 01947 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue Chavanne Lyon 1er Superficie du terrain : 270 m² - Demandeur : Mme Vurpas Louise 30 rue Lanterne 69001 Lyon

DP 069 381 19 01948 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 10-12 place Gabriel Rambaud Lyon 1er Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : SCI la Martinière 12 place Gabriel Rambaud 69001 Lyon - Mandataire : M. Zivanovic Damien

DP 069 383 19 01949 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 19b rue David Lyon 3ème Superficie du terrain : 1036 m² - Demandeur : Ecole Nikola Tesla 63 chemin de Maintenué 69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Berthet Florent

DP 069 387 19 01950 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 32 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème - Demandeur : Régie JPG 71 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : Mme Trichard Johanna

DP 069 388 19 01951 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2-16 rue Joseph Chalier Lyon 8ème Superficie du terrain : 22801 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 147 avenue Jean Mermoz 69008 Lyon - Mandataire : M. Godet Daniel

DP 069 383 19 01953 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 rue Saint-Eusèbe Lyon 3ème Superficie du terrain : 258 m² - Demandeur : Sas Paul Roche Champailard 69870 Lamure sur Azergues - Mandataire : M. Roche Paul

DP 069 384 19 01954 déposée le 16 septembre 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 impasse Gord Lyon 4ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : SDCD Gord 2 impasse Gord 69004 Lyon - Mandataire : Mme Poulard Caroline

DP 069 385 19 01955 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1b rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 219 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 01956 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 438 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 01957 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 01958 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3-5 montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 647 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 01959 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 17 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 01960 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 115 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 01961 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 138 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 387 19 01962 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 quai Claude Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 124 m² - Demandeur : Le Semplo 2 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : M. Pelletier Pierre

DP 069 388 19 01963 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 18-20 rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème Superficie du terrain : 2656 m² - Demandeur : Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Mandataire : M. Emery Patrick

DP 069 386 19 01965 déposée le 17 septembre 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 3 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : Mme Maupied Blandine 7 rue des Bastides 34170 Castelnau Le Lez

DP 069 381 19 01966 déposée le 18 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 place Chardonnet Lyon 1er Superficie du terrain : 163 m² - Demandeur : M. Catherin Jacques 4 place Chardonnet 69001 Lyon

DP 069 382 19 01967 déposée le 18 septembre 2019 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 2 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 651 m² - Demandeur : Régie Mitanchet 2 rue Sainte-Hélène 69002 Lyon - Mandataire : M. Guiard Denis

DP 069 385 19 01968 déposée le 18 septembre 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 102 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : l'Access 81 rue Jean Jaurès 69100 Villeurbanne - Mandataire : Mme Fromentin Marianne

DP 069 382 19 01969 déposée le 18 septembre 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 57 place de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 2454 m² - Demandeur : SCI Acb République 4 quai Victor Augagneur 69003 Lyon - Mandataire : M. Ben Haim Emmanuel

DP 069 384 19 01970 déposée le 18 septembre 2019 - Projet : Construction d'une mezzanine - Surface créée : 6 m² - Terrain : 12 rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 51 m² - Demandeur : M. Magnouloux Jean-Christophe 12 rue Gigodot 69004 Lyon

DP 069 383 19 01971 déposée le 18 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 90 rue Servient Lyon 3ème Superficie du terrain : 308 m² - Demandeur : PFI 1 rue Jules Courmont 69282 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Pigeroulet Marc

DP 069 388 19 01972 déposée le 19 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 50 avenue Rockefeller Lyon 8ème Superficie du terrain : 915 m² - Demandeur : M. Boumendjel Sabri Raouf 19 rue Saint-Mathieu 69008 Lyon

DP 069 389 19 01973 déposée le 19 septembre 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture et construction d'une piscine - Terrain : 95 chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 539 m² - Demandeur : M. Viaud Laurent 77 chemin des Charbottes 69009 Lyon

DP 069 389 19 01974 déposée le 19 septembre 2019 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 15 m² - Terrain : 26 rue Fayolle Lyon 9ème Superficie du terrain : 1390 m² - Demandeur : Mme Viallet Agnès 26 rue Fayolle 69009 Lyon

DP 069 388 19 01975 déposée le 19 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Saint-Gervais Lyon 8ème Superficie du terrain : 1355 m² - Demandeur : Jean Pierre Goudard 71 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Coulard Julien

DP 069 382 19 01976 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 place des Cordeliers Lyon 2ème Superficie du terrain : 3433 m² - Demandeur : Lyon Parc Auto 2 place des Cordeliers 69002 Lyon

DP 069 387 19 01977 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 37 rue Marc Bloch Lyon 7ème Superficie du terrain : 1129 m² - Demandeur : Crédit Cooperatif 12 boulevard de Pesaro 92024 Nanterre Cedex - Mandataire : Mme Albert Elisabeth

DP 069 384 19 01978 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 274 m² - Demandeur : Coralys 15 rue Pailleron 69004 Lyon - Mandataire : Mme Ogeret Marie-Christine

DP 069 382 19 01979 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 esplanade François Mitterrand Lyon 2ème Superficie du terrain : 10586 m² - Demandeur : Région Auvergne Rhône Alpes 1 esplanade François Mitterrand 69002 Lyon - Mandataire : Mme Roue-Desmaroux Séverine

DP 069 383 19 01980 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 152 cours la Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 345 m² - Demandeur : SCI du Carillon 8 quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 389 19 01981 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 7-9 rue de la Chapelle Lyon 9ème Superficie du terrain : 12114 m² - Demandeur : Eden Garden 50 avenue du 8 Mai 1945 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Mandataire : M. Perez Paul

DP 069 387 19 01982 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 132 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 1224 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

DP 069 381 19 01983 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 20 rue Calliet Lyon 1er Superficie du terrain : 979 m² - Demandeur : M. Chevrot Philippe 20 rue Calliet 69001 Lyon

DP 069 382 19 01984 déposée le 20 septembre 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 40 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 172 m² - Demandeur : Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Mandataire : Mme Roche Michèle

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

PC 069 389 16 00237 M02 déposé le 20 septembre 2019 Modificatif - Projet : Construction de 6 maisons individuelles et création de 6 aires de stationnement - Surface créée : 546 m² - Terrain : 4 - 6 rue Louis Mouillard Lyon 9ème Superficie du terrain : 5961 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Bergereau Thierry - Auteur : Formidable Architectes 2 rue Cuvier 69006 Lyon

PC 069 388 16 00366 T02 déposé le 18 septembre 2019 Transfert - Projet : Construction d'un bâtiment industriel (ICPE) et création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 2375 m² - Terrain : 60 avenue Rockefeller Bioparc Lyon 8ème Superficie du terrain : 3246 m² - Demandeur : Jaguar Network 71 avenue André Roussin 13321 Marseille Cedex 16 - Mandataire : M. Polizzi Kevin - Auteur : M. Maillard Philippe 592 route d'Uriage 38220 Vizille

PC 069 389 16 00445 M01 déposé le 20 septembre 2019 Modificatif - Projet : Création de - Surface de plancher et modification de façade et de toiture - Surface créée : 335 m² - Terrain : 83 Rue Gorge de Loup Lyon 9ème Superficie du terrain : 6500 m² - Demandeur : Alged 14 montée des Forts 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : M. Bernelin Thierry - Auteur : In Fine Architectes 24 avenue Joannès Masset 69009 Lyon

PC 069 385 17 00130 M03 déposé le 16 septembre 2019 Modificatif - Projet : Démolition totale. Construction d'une maison individuelle et création de 2 places de stationnement - Surface créée : 84 m² - Terrain : 22 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 248 m² - Demandeur : M. Gallien Jérémy 32 rue Domer 69007 Lyon - Auteur : Mme Reguieg Christelle 13 place des Maisons Neuves 69100 Villeurbanne

PC 069 386 17 00345 T02 déposé le 17 septembre 2019 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de 22 logements avec création de 24 aires de stationnement - Surface créée : 1423 m² - Terrain : 4 rue Curie Lyon 6ème Superficie du terrain : 530 m² - Demandeur : SLC 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Badarelli Olivier - Auteur : BBC et Associés 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 383 18 00178 M01 déposé le 18 septembre 2019 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle, construction d'une piscine - Surface créée : 121 m² - Terrain : 20 rue de la Caille Lyon 3ème Superficie du terrain : 840 m² - Demandeur : Mme Bobin Nathalie 29 impasse de la Ruche 69003 Lyon - Auteur : Anemone Architecture 36 -38 rue Chalopin 69007 Lyon

PC 069 383 18 00230 T01 déposé le 19 septembre 2019 Transfert - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 24 logements, de bureaux et création de 28 aires de stationnement - Surface créée : 1477 m² - Terrain : 41b-43 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 539 m² - Demandeur : Lyon Lacassagne 2018 9 boulevard du Semnoz 74600 Seynod - Mandataire : M. Vincent Patrick - Auteur : M. Ballandras Daniel 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 386 18 00312 M01 déposé le 19 septembre 2019 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 147 m² - Terrain : 19 rue Godefroy Lyon 6ème Superficie du terrain : 275 m² - Demandeur : Sci Ppx 47 rue Popincourt 75011 PARIS - Mandataire : M. Prioux Vincent - Auteur : Petitdidierprioux Architecte 47 rue Popincourt 75011 Paris

PC 069 383 19 00035 M01 déposé le 16 septembre 2019 Modificatif - Projet : Modification de façades et toitures - Surface créée : 29 m² - Terrain : 95 rue Molière Lyon 3ème Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : SCI JBP 29 rue Etienne Richerand 69003 Lyon - Mandataire : M. PIRON Fabien - Auteur : M. Regnier Philippe 1 bis rue de Champvallon 25200 Bethoncourt

PC 069 388 19 00281 déposé le 16 septembre 2019 - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire à usage de bureaux - Surface créée : 134 m² - Terrain : 20 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 3495 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Mme Blanchet Bénédicte 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 383 19 00282 déposé le 16 septembre 2019 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux avec modification de façade - Terrain : 306 rue Duguesclin Lyon 3ème Superficie du terrain : 1261 m² - Demandeur : SCI Gautille 4 allée des Pins 69110 Sainte-Foy Les Lyon - Mandataire : Mme Pernod Marie-Pierre - Auteur : Mme Robillard Laëtizia 75 cours Gambetta 69003 Lyon

PC 069 384 19 00283 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux avec modification de façade et de toiture - Terrain : 8 rue Duviard Lyon 4ème Superficie du terrain : 88 m² - Demandeur : SCI du Gros Caillou 16 montée de la Soeur Vially 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Chatraz Serge

PC 069 381 19 00284 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement, construction d'une mezzanine et changement de menuiseries - Surface créée : 19 m² - Terrain : 3 rue du Garet Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m² - Demandeur : M. Boit Mathieu 18 rue du Garet 69001 Lyon

PC 069 389 19 00285 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 23 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 3461 m² - Demandeur : Bmra 2080 avenue des Landiers 73024 Chambéry Cedex - Mandataire : M. Verot Bernard - Auteur :

Agce d'Architecture Blanchard Romain Chemin de Pacalon 42400 Saint-Chamond

PC 069 383 19 00286 déposé le 18 septembre 2019 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Terrain : 6 rue Constant Lyon 3ème Superficie du terrain : 538 m² - Demandeur : M. Mura Jean 6 rue Constant 69003 Lyon - Auteur : SCP Bernard? Ramel? Bouihloul 582 allée de la Sauvegarde 69009 Lyon

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

PD 069 386 17 00014 T01 déposé le 17 septembre 2019 Transfert - Projet : Démolition de bâtiments - Terrain : 4 rue Curie Lyon 6ème Superficie du terrain : 530 m² - Demandeur : SLC 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Mandataire : M. Badarelli Olivier - Auteur : BBC Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PD 069 389 19 00035 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : Démolition d'un atelier - Terrain : 59 Grande rue Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 509 m² - Demandeur : Starfish 59 Grande rue Saint-Rambert 69009 Lyon - Mandataire : M. Baudot Benoit

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

US 069 381 19 00383 déposé le 16 septembre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 49 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue des Fantasques Lyon 1er Superficie du terrain : 342 m² - Demandeur : M. Tiefenauer Jean Pierre 23 place Miremont 38200 Vienne - Auteur : Régie Simmoneau 50 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon

US 069 385 19 00384 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,11 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 39 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 480 m² - Demandeur : Mme Trottet Fabienne 16 quai Jean-Jacques Rousseau 69350 la Mulatière - Auteur : Régie de l'Opera 50 cours Lafayette 69003 Lyon

US 069 388 19 00385 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Saint-Agnan Lyon 8ème Superficie du terrain : 675 m² - Demandeur : Mme Delhorme Ariane chemin de Saint-Cyr à Poleymieux 69450 Saint-Cyr au Mont d'Or - Auteur : Régie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon

US 069 387 19 00386 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 48 rue des Girondins Lyon 7ème Superficie du terrain : 512 m² - Demandeur : Mme Dourver Camille 54 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Auteur : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 19 00387 déposé le 17 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 29 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Bodin Lyon 1er Superficie du terrain : 295 m² - Demandeur : M. Miallier Didier 12 rue Antoine Dauvergne 63000 Clermont Ferrand - Auteur : Régie F. Goffin 26 rue de la Part-Dieu 69003 Lyon

US 069 385 19 00388 déposé le 18 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 21,91 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 55 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 3395 m² - Demandeur : M. Bastien Loïc 55 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Auteur : Nexity 51 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 381 19 00389 déposé le 19 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 25,76 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 13 rue Neuve Lyon 1er Superficie du terrain : 109 m² - Demandeur : M. Bonnardel Jenot Julien 30 rue Jérôme Dulaar 69004 Lyon - Auteur : Oralia Bagnères Et Lepine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 381 19 00390 déposé le 19 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 38 rue de l'Arbre Sec Lyon 1er Superficie du terrain : 292 m² - Demandeur : Mme Grillet Agata 346 rue des Chilles 74970 Marignier - Auteur : Galyo S.A. 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 386 19 00391 déposé le 19 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 77 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 271 cours la Fayette Lyon 6ème Superficie du terrain : 428 m² - Demandeur : Mme Dourver Camille 54 rue Waldeck Rousseau 69006 Lyon - Auteur : Régie Bouscasse 15 bis grande rue de Vaise 69009 Lyon

US 069 381 19 00392 déposé le 20 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 27 montée de Vauzelles Lyon 1er Superficie du terrain : 133 m² - Demandeur : M. Vicente Maxime 17 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Auteur : la Régionale Immobilière 87 rue de Sèze 69457 Lyon Cedex 06

US 069 381 19 00393 déposé le 20 septembre 2019 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 29,39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 38 rue Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 627 m² - Demandeur : M. Cantero Gabin 2 clos Bouvier 69780 Saint-Pierre-de-Chandieu - Auteur : Galyo S.A. 4 rue de la Charité 69002 Lyon

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

DP 069 387 19 01510 Décision du 18 septembre 2019 à Plenetude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 52 cours Gambetta Lyon 7ème

DP 069 389 19 01568 Décision du 16 septembre 2019 à SFR 452 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Projet : Installation d'antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 14 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème

DP 069 387 19 01573 Décision du 18 septembre 2019 à Patrimoine Investissement 13 avenue Edouard Aynard 69130 Ecully - Projet : Ravement de façade et réfection de toiture - Terrain : 23 rue Saint-Jérôme Lyon 7ème

DP 069 385 19 01614 Décision du 16 septembre 2019 à Sas Giraud Pollet 13 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Projet : Aménagement intérieur d'un local commercial et réfection de devanture - Terrain : 13 quai Romain Rolland Lyon 5ème

DP 069 389 19 01858 Décision du 16 septembre 2019 à Big Fernand 36 rue Ferrandière 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 28 rue Sergent Michel Berthet Lyon 9ème

DP 069 387 19 01903 Décision du 18 septembre 2019 à M. Ielpo Flavien 1 rue Georges Bouy 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Georges Bouy Lyon 7ème

DP 069 386 19 01907 Décision du 19 septembre 2019 à Red 4 rue Nobel 75018 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 26 quai Charles de Gaulle Lyon 6ème

DP 069 384 19 01910 Décision du 19 septembre 2019 à Red 4 rue Nobel 75018 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : 103 grande rue de la Croix Rousse Hôpital de la Croix Rousse - Bâtiment F Lyon 4ème

DP 069 381 19 01911 Décision du 19 septembre 2019 à red 4 rue Nobel 75018 Paris - Projet : Modification de façade - Terrain : Pont Morand Lyon 1er

Permis de construire délivrés pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

PC 069 389 13 00152 M05 - Arrêté du 18 septembre 2019 Modificatif à SCCV Les Jardins de l'Île Barbe 25 Rue Proudhon 25000 Besançon - Projet : Démolition de 2 immeubles. Construction de 7 immeubles de 149 logements et création de 184 aires de stationnement. - Surface créée : 8943 m² - Terrain : rue des Docteurs Cordier, rue Simondan et Termier Lyon 9^{ème}

PC 069 382 16 00023 M02 - Arrêté du 18 septembre 2019 Modificatif à White Knight C Grôlée Carnot 2013 47 b avenue Hoche 75008 Paris - Projet : Aménagement d'une - Surface commerciale, réfection de devanture et d'une verrière - Surface créée : 141 m² - Terrain : 9 - 11 rue Carnot 1 rue de Jussieu - 10/12 rue Grôlée Lyon 2^{ème}

PC 069 388 16 00144 T03 - Arrêté du 19 septembre 2019 Transfert à M. Luis Jean Guillaume 11 avenue Louis Dufour 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Changement de destination, création de - Surface plancher et modifications de façades et de toiture - Surface créée : 129 m² - Terrain : 23 Rue Louis Cézard Lyon 8^{ème}

PC 069 387 17 00353 M01 - Arrêté du 18 septembre 2019 Modificatif à Elm 184 cours Lafayette 69441 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 193 m² - Terrain : 12 rue du Vercors Lyon 7^{ème}

PC 069 382 18 00131 M01 - Arrêté du 18 septembre 2019 Modificatif à Linkcity Sud-Est 18 rue du Général Mouton Duvernet 69487 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction de 4 bâtiments à usage de logements, bureaux, commerces et équipement d'intérêt collectif - Surface créée : 12121 m² - Terrain : quai Perrache Ilot A1 Sud - Zac 2 - Lyon Confluence Lyon 2^{ème}

PC 069 389 19 00024 - Arrêté du 18 septembre 2019 à Adapei 75 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un local de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 119 m² - Terrain : 2 rue Louis Bouquet Lyon 9^{ème}

PC 069 383 19 00061 - Arrêté du 18 septembre 2019 à M. Amsellem Meyer 38 rue Saint-Maximin 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 127 m² - Terrain : 15 rue du Capitaine Lyon 3^{ème}

PC 069 383 19 00062 - Arrêté du 18 septembre 2019 à M. Amsellem Meyer 38 rue Saint-Maximin 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 161 m² - Terrain : 15 rue du Capitaine Lyon 3^{ème}

PC 069 387 19 00161 - Arrêté du 18 septembre 2019 à Habitat & Humanisme Rhône Régie Nouvelle 9 rue Mathieu Varille 69007 Lyon - Projet : Installation de bâtiments provisoires ou modulaires à usage d'hébergement - Surface créée : 938 m² - Terrain : 11 rue Pré Gaudry Lyon 7^{ème}

PC 069 385 19 00198 - Arrêté du 18 septembre 2019 à M. Besse Philippe 8 chemin des Broses 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or - Projet : Aménagement intérieur d'un logement - Terrain : 2 rue Saint-Jean Lyon 5^{ème}

PC 069 387 19 00261 - Arrêté du 18 septembre 2019 à Ministère des Armées 22 avenue Leclerc 69347 Lyon Cedex 07 - Projet : Installation de bâtiments modulaires - Surface créée : 30 m² - Terrain : 22 avenue Leclerc Lyon 7^{ème}

Permis de démolir délivré pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

PD 069 388 19 00031 - Arrêté du 18 septembre 2019 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 9-15 rue Gaston Cotte Lyon 8^{ème}

Changements d'usage délivrés pendant la période du 16 au 20 septembre 2019

US 069 386 19 00322 - Arrêté du 20 septembre 2019 à M. Colin Damien 102 Cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 102 Cours Vitton Lyon 6^{ème}

US 069 382 19 00341 - Arrêté du 20 septembre 2019 à Jonction 3 rue Jean Zay 42270 Saint-Priest-en-Jarez - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 120,99 m² en cabinet d'expert comptable - Terrain : 13 place Carnot Lyon 2^{ème}

US 069 385 19 00345 - Arrêté du 20 septembre 2019 à Mme Jabouley Vaissière Monique 7 chemin du Petoulet 83320 Carqueiranne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56,50 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue de Gadagne Lyon 5^{ème}

US 069 385 19 00347 - Arrêté du 20 septembre 2019 à M. Ladjal Sofien 53 rue Jean-Claude Vivant 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 34 bis montée Saint-Barthélémy Lyon 5^{ème}

US 069 383 19 00349 - Arrêté du 20 septembre 2019 à M. et Mme Chapuis Sanson Ludivine et Pierre 37 rue Descartes 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,83 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 3 rue Turbil Lyon 3^{ème}

US 069 383 19 00355 - Arrêté du 20 septembre 2019 à M. Jerrari Omar Glärnischstrasse 163 8708 Männedorf - Suisse - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 54,71 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Marius Audin Lyon 3^{ème}

US 069 384 19 00358 - Arrêté du 20 septembre 2019 à M. Arnaud Yoann 803 boulevard du Lac 73370 Le Bourget du Lac - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 41 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 4 rue de Nuits Lyon 4^{ème}

US 069 382 19 00361 - Arrêté du 20 septembre 2019 à M. Navarro Gary 39 chemin de la Croix Pivort 69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 21,5 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue Ferrandière Lyon 2^{ème}

US 069 387 19 00362 - Arrêté du 20 septembre 2019 à Engimono - Quatre Saisons 88 cours Gambetta 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55 m² en restaurant - Terrain : 88 cours Gambetta Lyon 7^{ème}

US 069 384 19 00367 - Arrêté du 20 septembre 2019 à Mme Degeorges Christine 67 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,01 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 67 boulevard des Canuts Lyon 4^{ème}

US 069 382 19 00368 - Arrêté du 20 septembre 2019 à M. et Mme Atuyer Bertrand & Pascale 6 rue du Panorama 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Thomassin Lyon 2^{ème}